

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2013

Présent-e-s

Bureau :	TREMBLET	Laurent	PDC	Président
	HERNOT	François	PS	1 ^{er} vice-président
	CORNUZ	Eric	Ve	2 ^e vice-président
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	2 ^e secrétaire
	HULLIGER	Jean-Philippe	AGTCM	Membre
	TILLMANN	Robert	PLR	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BROCARD	Eric	PS
	BRULHART	Jean-Claude	PS
	DUAY-DURAN	Dorine	PDC
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FRAUCHIGER	Roger	MCG
	GIRARDET	Jean-François	MCG
	HAMANN	Philippe	PDC
	HUBERT	Emile	UDC
	INACIO	Marlène	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	JIMENAY	Arthur	PDC
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR
	LEUENBERGER	Nathalie	PS
	LUTHI	Badia	PS
	ORLANDINI	Daniel	PLR
	DE PRÉVILLE	Yves	Ve
	REISS	André	UDC
	RIMAN	Andrea	AGTCM
	ROBERT	Jacques	PS
	SERRANO	Philippe	PLR
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG

Excusé-e-s :

BOCCARD	Yolande	PDC	
GAETANINO	Marco	MCG	
GIRARDET	Myriam	MCG	1 ^{ère} secrétaire
HAYES	Sasá	UDC	

Assistent à la séance :

TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
BOGET	Monique	PS	Conseillère administrative

AGTCM	A gauche toute et Couleurs meyrinoises	PS	Parti socialiste
MCG	Mouvement des citoyens genevois	UDC	Union démocratique du centre
PDC	Parti démocrate-chrétien	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin
PLR	Parti libéral-radical		

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 29 janvier et 5 mars 2013.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Délibération n° 2013-21 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 63'360.-** destiné à financer la dernière étape de la démarche d'éco-engagements en matière de gestion des déchets en partenariat avec les entreprises meyrinoises.
5. Délibération n° 2013-22 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 80'300.-** destiné à financer l'installation d'un arrosage automatique sur le terrain de rugby du centre sportif des Vergers.
6. Délibération n° 2013-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 770'000.-** destiné à financer les études, cahiers des charges et assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers.
7. Délibération n° 2013-24 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 97'940.-** destiné à l'installation de bornes Wifi dans les parcs et bâtiments communaux.
8. Délibération n° 2013-18a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012. **Rapport de la commission finances** (M. Amato, Ve).
9. Délibération n° 2013-19a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2012. **Rapport de la commission finances** (M. Amato, Ve).
10. Délibération n° 2013-20a relative à l'approbation du rapport de gestion 2012 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement). **Rapport de la commission finances** (M. Amato, Ve).
11. Délibération n° 2013-10a relative à l'adoption du nouveau règlement des espaces publics de la ville de Meyrin. **Rapport de la commission sécurité** (M. Brulhart, S).
12. Délibération n° 2012-15a relative à un crédit de **CHF 80'000.-** destiné au soutien financier sous forme d'incitation ou d'accompagnement à la carte de 16 entreprises formatrices engageant un apprenti meyrinois répondant à l'initiative municipale "Créons des places d'apprentissage pour nos enfants !" adoptée par le Conseil municipal. **Rapport de la commission emploi et anticrise** (M. Cornuz, Ve).
13. Délibération n° 2013-14a relative à un crédit d'étude de **CHF 2'250'000.-** pour les aménagements extérieurs publics et privés communaux du nouveau

quartier des Vergers. **Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc** (M. Iswala, S).

14. Délibération n° 2013-15a relative à l'acquisition pour un montant de **CHF 4'480'000.-** d'une propriété par étage (PPE) d'une surface PPE de 790 m² située au rez-de-chaussée du bâtiment B13 dans le futur quartier des Vergers et aménagée "clé en main" en espace de vie enfantine (EVE). **Rapport de la commission petite enfance, quartier des Vergers ad hoc et finances conjointe** (Mme Leuenberger, S).
- 14^{bis}. Délibération n° 2013-16a relative à l'ouverture d'un crédit de travaux de **CHF 465'000.-** destiné à la réalisation de jeux dans les préaux des écoles de Livron et des Champs-Frêchets. **Rapport de la commission gérance et entretien des bâtiments, et écoles et jeunesse conjointe** (M. Cornuz, Ve).
15. Résolution n° 2013-04 relative au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 – nouvelle teneur.
16. Annonces de projets.
17. Propositions individuelles.
18. Questions.
19. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2013-2014.

* * *

M. Tremblet, président, ouvre la séance à 18h35 en saluant le Conseil administratif *in corpore*, le secrétaire général et la procès-verbaliste, ainsi que le public et des représentants de la presse. Il excuse Mmes Bocard, Girardet, Hayes ainsi que MM. Gaetanino et de Préville.

* * *

M. Tremblet attire l'attention sur la délibération n° 2013-16a, qui n'est pas remontée jusqu'au Bureau du Conseil municipal, et qui a donc été omise lors de l'établissement de l'ordre du jour. Les travaux concernés par cette délibération concernent les préaux d'école, et doivent donc impérativement être réalisés durant l'été. Le texte de la délibération a été distribué ce soir à chacun des conseillers municipaux, et le Bureau propose d'ajouter un point 14^{bis} ad hoc à l'ordre du jour. En vertu du règlement du Conseil municipal, cet ajout doit être voté. Il le sera ce soir à main levée puisque le vote électronique est en panne. Il demande s'il y a une opposition à cet ajout.

M. Girardet demande la parole pour souligner que "nous ne sommes que des amateurs et nous essayons de travailler comme des professionnels", et souhaite que "les professionnels ne travaillent pas comme des amateurs", ce qu'il observe malgré tout dans la gestion de ce dossier. Il rappelle qu'en date du 19 juin 2012 a été votée une délibération pour la construction des préaux, et observe qu'aujourd'hui, l'on est pressé, le rapport manque, et les questions posées en commission au chef de service concerné, notamment sur le bien-fondé de l'inclusion d'un montant de CHF 180'000.-, n'ont pas reçu de réponse satisfaisante en commission. Il demande si une réponse sera donnée ce soir à cette question en particulier.

M. Tremblet précise que le rapport est disponible, et se tourne vers le rapporteur pour lui demander si la réponse demandée sera fournie ce soir. **M. Cornuz** assure que les réponses ont été apportées par le chef de service en question dans le procès-verbal, comme demandé en commission, et qu'elles ont été confirmées par le chef du service financier. Elles sont donc intégrées au rapport présenté ce soir.

M. Tremblet soumet donc au vote **l'inclusion de la délibération n° 2013-16a à un point 14bis de l'ordre du jour**, qui est **acceptée à la majorité évidente**.

* * *

1. **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 29 janvier et 5 mars 2013**

a) 29 janvier 2013

Il n'y a pas de remarque, et ce procès-verbal est approuvé **approuvé par 24 oui et 1 abstention**.

a) 5 mars 2013

M. Dumalle indique qu'une "grave erreur" a été commise, et demande à être corrigée, dans le procès-verbal du 5 mars, p. 10, où la phrase "la course des secrétaires généraux" doit être remplacée par "la course des conseillers municipaux et secrétaires généraux", puisque ces deux catégories étaient représentées.

En l'absence d'autres remarques, **M. Tremblet** met au vote ce procès-verbal, qui est **approuvé par 24 oui et 1 abstention**.

* * *

2. **Communications du Bureau**

M. Tremblet annonce que le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge rouvre ses portes le 18 mai après son réaménagement complet. Le personnel du musée est à disposition pour organiser des visites guidées et personnalisées.

M. Tremblet mentionne une invitation, destinée avant tout aux chefs de groupe, par la Coordination des villes de Suisse romande qui les convie à sa prochaine séance, le 24 mai à 14h, à la salle du Conseil communal de la Ville de Lausanne, pour un échange sur le thème "Politique sociale et marginalité".

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Conseil administratif

Nous vous informons que M. Devaud sera maire de la Commune du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014, et que la vice-présidence sera occupée par Mme Boget.

Evaluation de l'organisation du Théâtre Forum Meyrin

L'entreprise Shake Consulting a été mandatée par le Conseil administratif pour évaluer l'organisation du Théâtre Forum Meyrin. Pour ce faire, le mandataire s'est immergé au sein du TFM en journée, en soirée et le week-end. Il a pu ainsi observer les pratiques et participer à certaines activités. Des échanges en tête à tête ont eu lieu avec l'ensemble du personnel fixe, quelques auxiliaires et quelques clients.

Pour mesurer la performance de l'organisation, le mandataire s'est basé sur sept critères, avec les résultats suivants:

1. *L'organisation délivre-t-elle les prestations attendues par ses usagers (qualité et quantité)?* L'accueil des compagnies théâtrales du TFM est unanimement salué comme d'excellente qualité par les compagnies elles-mêmes, qui apprécient le professionnalisme de l'équipe technique et l'accueil qui leur est réservé. Il est toutefois à relever que, par souci de cohérence et de rigueur dans la gestion des heures de travail et de respect de la loi sur le travail, les prestations d'accueil ont été un peu réduites. Certaines associations ne sont pas entièrement satisfaites des dates de disponibilités qui leur sont offertes.
2. *Les procédures internes de travail sont-elles pertinentes, simples et appliquées par tous?* De manière générale, il n'a pas été repéré de procédure compliquée et inefficace. Les points d'amélioration se situent au niveau de l'interface avec le service de la culture ou de certains clients externes. Il s'agira notamment à l'avenir de mieux communiquer à ces derniers les enjeux et les contraintes liés à une gestion saine du TFM.
3. *Les lois et règlements applicables sont-ils respectés?* Tout est mis en œuvre pour respecter la loi sur le travail; les mesures de santé et sécurité semblent

être également au cœur des préoccupations des personnes concernées. Il manque encore un règlement interne sur la gestion des horaires du personnel technique et du bâtiment.

4. Les collaborateurs ont-ils des objectifs clairs, sont-ils responsables de leur travail et ont-ils suffisamment d'autonomie pour les atteindre? Tous les collaborateurs du TFM connaissent de manière claire leurs tâches principales, mais ne se sentent pas tous forcément responsables du résultat final. L'organisation actuelle du TFM pose de bonnes conditions cadres permettant une évolution vers un renforcement de la responsabilisation individuelle.
5. Les responsables ont-ils suffisamment de temps pour faire du management et de la stratégie? C'est un des points faibles du TFM. La totalité des responsables ont dit manquer de temps pour les dossiers stratégiques. Certains à cause d'une organisation personnelle perfectible, d'autres à cause d'une réelle surcharge de travail, souvent liée à de la difficulté à déléguer et parfois à l'impossibilité de le faire.
6. L'information nécessaire au travail passe-t-elle bien de haut en bas, de bas en haut et transversalement? Les collaborateurs disposent la plupart du temps des informations nécessaires à leur travail, mais certains se plaignent néanmoins du cloisonnement que génère la nouvelle organisation. Même si ces derniers doivent accepter qu'il ne soit pas nécessaire de tout savoir pour faire correctement son travail, la direction, quant à elle, doit impérativement veiller à assurer une bonne communication sur les points qui concernent tout le monde, et à impliquer les collaborateurs autour de la vie et de l'avenir du Théâtre.
7. Le climat de travail est-il serein? La nouvelle organisation du TFM décidée en juin 2012 n'est pas source de tensions au sein du Théâtre, même si certains regrettent le côté "familial" de l'ancienne organisation. Le climat de travail est serein à l'intérieur des secteurs, à l'exception d'un conflit ouvert touchant deux personnes. Ce dossier est suivi et traité par le service des ressources humaines de la Commune. Quelques collaborateurs ont un fort ressentiment à l'endroit d'Anne Brüscheiler, qui ne les empêche cependant pas, selon leurs témoignages, de venir travailler.

Pour finir, le mandataire est arrivé à la conclusion que le schéma d'organisation du TFM proposé par Anne Brüscheiler et validé par le Conseil administratif en juin 2012 est logique et efficient. Il tient compte des prestations à produire et des compétences des responsables. Comme dans toute organisation, certains points peuvent être améliorés; dans le cas d'espèce, il ne s'agit pas de défaillances organisationnelles importantes, mais d'optimisation dans l'utilisation des ressources humaines et financières.

Le Conseil administratif a pris note avec satisfaction des conclusions de cette évaluation. Il va maintenant étudier, avec la direction du Théâtre, les différentes recommandations proposées par le mandataire et prioriser celles qui auront été retenues.

Adhésion de Meyrin à l'Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport international de Genève (ATCR-AIG)

L'ATCR-AIG regroupe 21 communes sur les cantons de Genève et Vaud et deux départements français, représentant ainsi une population de près de 100'000

habitants. Elle a pour buts la protection des populations riveraines de l'aéroport contre le bruit excessif et les autres nuisances liées à l'exploitation de l'Aéroport, ainsi que le maintien d'un environnement de vie sain et naturel dans la région.

Jusqu'à ce jour, notre Commune a suivi de loin les travaux de cette association et participé de temps à autre à son assemblée générale en tant qu'observatrice. Compte tenu de la position géographique de la Commune et des prochains enjeux d'importance qui vont s'engager sur tout ce qui relève de l'aménagement du territoire et du plan sectoriel des infrastructures aéroportuaires, le Conseil administratif a décidé de demander son adhésion lors de la prochaine assemblée générale qui aura lieu le 17 juin prochain.

Le montant de la cotisation s'élève à CHF 0.40 par habitant, ce qui va représenter pour 2013 un montant de CHF 8'880.- imputé sur la rubrique comptable 09.000.319.12 "Cotisations à diverses associations", onglet de l'administration générale. Ce montant va vraisemblablement provoquer un dépassement en 2013.

M. Tremblet remercie M. Tschudi et cède exceptionnellement la parole à M. Girardet, non sans avoir précisé que les questions au Conseil administratif sont habituellement posées en fin de séance.

M. Girardet dit avoir été dans l'ignorance du mandat donné par la Commune à une entreprise pour évaluer la situation au TFM. Il aurait souhaité en connaître le coût, et que les conclusions en aient d'abord été communiquées en commission afin de pouvoir en discuter. Il demande un renvoi de ces conclusions en commission, exprimant au passage son doute quant à la neutralité de cet audit en raison du principe de "qui paie commande".

M. Tremblet croit que la réponse n'est pas forcément connue. Le Conseil administratif prend note de cette volonté de convoquer une commission, et rappelle que les commissaires peuvent prendre l'initiative, présentée par au moins trois d'entre eux, de convoquer une commission à l'effet qu'ils jugent pertinent.

* * *

4. **Délibération n° 2013-21 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 63'360.- destiné à financer la dernière étape de la démarche d'éco-engagements en matière de gestion des déchets en partenariat avec les entreprises meyrinoises**

M. Devaud rappelle que la première initiative de ce type à destination des entreprises remonte à deux ans, et a connu un succès significatif, puisqu'elle a suscité 50 signataires la première année, et 200 signataires le seconde année. Comme exemple de résultat, on peut relever que les entreprises du centre commercial de Meyrin sont parvenues à trier 50% de leurs déchets. Cette nouvelle délibération a pour objectif d'accueillir de nouveaux signataires et rendre visite aux premiers signataires afin de vérifier l'effectivité de leur engagement afin d'établir un rapport global des mesures prises sur la période de la première délibération

(trois ans). L'objectif est également de trouver des développements nouveaux dans la mutualisation de la recherche des déchets pour revalorisation et, au final, permettre une augmentation du tri des déchets. L'Etat est aussi intéressé par la rationalisation des déchets puisqu'il envisage d'installer des fours **à moindre capacité que ceux exploités actuellement**. A noter qu'aujourd'hui, la taxation des sacs poubelles n'est désirée ni par la Commune ni par le Canton, et que la Commune approche les 50% de recyclage, **(ce qui lui permettrait d'éviter cette mesure, ndlr)**. L'administration entend appuyer les entreprises dans leurs démarches de tri, également parce que le ramassage de leurs déchets par la Commune sera suspendu lorsque les écopoints prévus seront tous installés.

Il propose donc le renvoi de cette délibération en commission.

M. Tremblet annonce que le Bureau propose le renvoi de cet objet en commission environnement.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Tremblet** propose le renvoi en commission environnement de cette délibération. Il ouvre le débat sur ce renvoi.

M. Cornuz indique que ce renvoi fournit une excellente occasion d'examiner le bilan des prestations fournies jusqu'à présent, et demande donc que des résultats quantitatifs soient présentés lors de cette commission.

Personne d'autre ne désirant s'exprimer, **M. Tremblet** met au vote le renvoi de la **délibération n° 2013-21** à la **commission environnement**.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

* * *

5. **Délibération n° 2013-22 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 80'300.- destiné à financer l'installation d'un arrosage automatique sur le terrain de rugby du centre sportif des Vergers**

[Arrivée de Mme Luthi à 19h.]

M. Devaud indique en préambule que cette délibération s'inscrit dans la politique de développement durable adoptée par le Conseil municipal, qui vise à rationaliser les engagements et la consommation d'énergie – ici l'eau. L'installation sur ce terrain très prisé d'un arrosage automatique qui fonctionnera la nuit permettra une économie de main d'œuvre et d'eau puisque durant les mois d'été l'évaporation est bien moindre de nuit que de jour. Selon le chef du service de l'environnement, cet engagement financier sera rapidement amorti par les économies d'énergie réalisées. **M. Devaud** propose donc un renvoi en commission.

M. Tremblet annonce que le Bureau propose le renvoi de cet objet en commission environnement.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Tremblet** propose le renvoi de cette délibération en commission environnement.

Personne ne désirant s'exprimer sur ce renvoi, **M. Tremblet** met au vote le renvoi de la délibération n° 2013-22 à la commission environnement.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

* * *

6. Délibération n° 2013-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 770'000.- destiné à financer les études, cahiers des charges et assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers

M. Tschudi rappelle que le pilotage de la réalisation du quartier des Vergers est coordonné par le chef de projets Vergers et son assistante. Pour appuyer ces collaborateurs dans leurs fonctions, un certain nombre de mandats externes sont attribués ponctuellement à des juristes, financiers, et d'autres experts encore, sur des objets précis. Il faut noter que la délibération n° 2011-35a, qui poursuivait des objectifs similaires, a été votée en 2011. Le Bureau et lui-même proposent le renvoi de cette délibération en commission quartier des Vergers ad hoc afin de fournir un bilan de la délibération précédente, et présenter les objectifs de la présente délibération. Il précise que les actions de communication et d'autres travaux en lien au futur quartier sont pris en charge par d'autres délibérations.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Tremblet** propose le renvoi de cette délibération en commission quartier des Vergers ad hoc.

Il demande si quelqu'un désire s'exprimer sur ce renvoi.

M. Girardet s'étonne de cette demande de crédit, qui vient s'ajouter au crédit d'études de CHF 950'000.- déjà voté par la délibération n° 2011-35a, et qui amène le montant total de ces études à environ de CHF 1'700'000.-. Plusieurs conseillers municipaux avaient demandé, et attendent toujours, un plan général des investissements lié au futur quartier, inclus les crédits déjà votés et ceux à venir. Il souhaiterait par ailleurs que le Conseil administratif "tape du poing sur la table" du Conseil d'Etat, dont la collaboration et la participation financières dans ce quartier sont souvent invoquées, mais non concrétisées.

M. Tremblet répond qu'une commission quartier des Vergers ad hoc est convoquée le 30 courant à cet effet.

M. Tschudi précise en effet que cette double commission sera l'occasion de présenter l'état des travaux et la planification financière de l'ensemble du projet. Il précise que la délibération n° 2013-23 porte essentiellement, non sur des études,

mais sur des assistances (juridique, commerciale, financière, etc.) à maître d'ouvrage.

M. Girardet fait remarquer que le libellé de la délibération indique un "crédit d'étude", et demande alors qu'il soit modifié en "crédit d'engagement" afin de refléter au plus juste la réalité.

M. Tremblet répond que cela sera fait.

Personne d'autre ne désirant s'exprimer sur ce renvoi, **M. Tremblet** met au vote le renvoi de la délibération n° 2013-23 à la commission quartier des Vergers ad hoc.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

* * *

7. Délibération n° 2013-24 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 97'940.- destiné à l'installation de bornes Wifi dans les parcs et bâtiments communaux

M. Tremblet annonce que le Bureau propose un vote immédiat. La commission information et communication s'étant réunie fin mars sur ce sujet et ayant pu prendre connaissance de toute l'information disponible sur ce dossier, il estime que le renvoi de cet objet en commission n'est pas nécessaire.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Tremblet** demande si quelqu'un désire s'exprimer sur le vote immédiat. Cela n'étant pas le cas, il met aux voix le **vote immédiat**, qui est **accepté à l'unanimité**.

M. Tremblet ouvre le débat sur la délibération.

Se référant au plan de la couverture wifi de la place des Cinq-Continents, **M. Girardet** observe que le Forum semble en être exclus.

M. Tremblet répond que le Forum est inclus dans la délibération, et dirige M. Girardet vers les informations pertinentes dans le texte de la délibération.

M. Girardet demande alors à quoi correspond l'image visible en p.5 de la délibération.

Les **conseillers administratifs** indiquent que le Forum est déjà équipé du wifi.

M. Tremblet conclut du plan que la place des Cinq-Continents est couverte.

M. Girardet propose donc que la délibération mentionne la place des Cinq-Continents, et non le Forum. **M. Tremblet** prend note.

Mme Leuenberger donne lecture de la position des socialistes:

"A l'heure du 3ème millénaire, la rêverie du promeneur solitaire semble devoir rester connectée au monde virtuel qui le relie à sa tribu, à une source d'information inépuisable, répondant dans l'instant à toutes ses interrogations, rassasiant sa curiosité de clic en clic, voire peut-être même lui offrant de retrouver son chemin quand par distraction il s'égaré.

Là où certains d'entre nous voient la fin d'un environnement favorisant le lien social, nous répondons que chacun reste maître de sa connexion et de ses relations. Nous voulons offrir la possibilité à ceux qui le souhaitent de vivre avec leur temps, de surfer sur la crête du web où bon leur semble, ou non. Ainsi, nous nous réjouissons que notre Commune ait les moyens d'offrir ce service à ses habitants, à toutes les associations et sociétés dont les activités favorisent la cohésion sociale, mais aussi et surtout, que nous ayons par cette délibération une forme de reconnaissance des mœurs de notre génération. Notre groupe remercie M. Hulliger d'avoir initié, par sa motion, une démarche qui contribue à l'image moderne et branchée de Meyrin, et nous voterons favorablement cette délibération."

M. Cornuz donne lecture de la position des Verts:

"Les Verts de Meyrin-Cointrin sont divisés sur cette question du wifi dans les lieux publics communaux. Nous l'avons démontré lors de nos débats en commission d'information et communication quand cette question a été présentée par l'administration, en rejetant l'installation de bornes dans le Jardin Alpin notamment. En effet, si des lieux de réunion mis à la disposition des associations meyrinoises, tels que le Forum ou la Maison communale méritent sans doute ce petit 'plus' technologique, nous sommes par contre plusieurs à penser que ce n'est pas indispensable dans des parcs publics, qui sont avant tout des lieux de socialisation et d'échanges. De plus, il nous est toujours impossible aujourd'hui de savoir avec certitude si la multiplication des ondes dans notre environnement peut avoir un impact négatif à long terme sur la santé des riverains des bornes wifi. Chaque membre de notre groupe aura la liberté de vote sur cette question, mais nous demandons par contre qu'un bilan d'utilisation soit présenté aux élus municipaux après une année d'exploitation des différents sites retenus."

M. Girardet voudrait souligner que les utilisateurs des locaux scolaires devraient pouvoir bénéficier d'un internet via le wifi. Le groupe MCG propose donc, si l'expérience s'avère positive, d'étendre cet accès aux bâtiments scolaires.

Mme Duay-Duran donne lecture de la position du groupe PDC:

"Qui ne possède pas aujourd'hui un téléphone portable, et même un smartphone ? On peut dire une personne sur deux. Il y a des modèles pour tout le monde. Comme par exemple, des portables et des smartphones avec de très gros chiffres pour les Seniors (avec un grand S). Aujourd'hui, ce ne sont plus seulement les étudiants ou les cadres d'entreprises qui ont besoin de consulter régulièrement Internet et leur courrier électronique pour leurs études ou leur travail. Aujourd'hui, 'Monsieur ou Madame tout le monde' utilise Internet pour chercher, par exemple, l'adresse d'un toilettage pour chien, ou l'adresse d'un médecin, ou simplement pour consulter les horaires CFF. Pour cela, bien sûr, il est nécessaire d'avoir le wifi pour se connecter à Internet. Alors l'initiative d'habiller les parcs de la commune et les bâtiments communaux avec des bornes wifi nous semble une

excellente démarche qui va totalement dans le sens d'une demande de la part de nombreux habitants et visiteurs de notre commune. Les sites choisis et les zones de couverture ont été étudiés de manière professionnelle et ils nous semblent très adaptés à la demande. J'aimerais également remercier M. Hulliger pour sa proposition, mais aussi M. Devaud, qui avait déjà fait cette proposition il y a environ neuf ans! Notre groupe soutiendra cette délibération, qui représente avant tout un service à la population et qui sera fort apprécié."

M. Hulliger dit, en sa qualité d'initiant de ce projet, qu'il pense que "le temps a bien été utilisé". Il souligne en revanche deux "bémols" dans la réponse donnée à sa motion, à savoir le défaut de connexion des écoles, et du Jardin Alpin, un site qui avait été écarté pour des raisons de coûts trop élevés, dont même la révision à la baisse n'a pas suffi à convaincre les commissaires. Il annonce enfin que le groupe AGTCM votera évidemment en faveur de cette délibération.

M. Tillmann lit la position du groupe PLR:

"C'est avec grand plaisir que le PLR votera cette délibération. En effet, après plusieurs commissions et discussions constructives, les lieux d'implantation du système wifi ont donné satisfaction aux commissaires. En outre, les prix assez importants communiqués lors des premières séances de commission se sont remarquablement réduits, et le projet total se monte à moins de CHF 100'000.- avec une couverture convaincante et un confort d'utilisation pour nos concitoyens – et cela sans avoir oublié Cointrin. Pour toutes ces raisons, nous voterons positivement cette délibération."

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Tremblet** met au vote la **délibération n° 2013-24**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 97'940.- destiné à l'installation de bornes Wifi dans les parcs et bâtiments communaux

Vu la généralisation d'appareils disposant du Wifi;

Vu la demande de nombreux travailleurs, visiteurs ou habitants;

Vu l'acceptation de la motion n° 2011-06 par le Conseil municipal le 14 novembre 2011;

Vu les résultats des travaux de la commission information & communication dans ses séances du 9 février 2012 et du 26 mars 2013 traitant de l'évaluation des coûts et des déterminations des sites desservis;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 mai 2013,

D E C I D E

PAR 23 OUI, 1 NON ET 3 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 97'940.-** destiné à financer l'installation de bornes Wifi dans les parcs et bâtiments communaux,
2. de comptabiliser la dépense nette de CHF 97'940.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 97'940.- en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 05.331.

* * *

8. Délibération n° 2013-18a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012. Rapport de la commission finances (M. Amato, Ve)
9. Délibération n° 2013-19a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2012. Rapport de la commission finances (M. Amato, Ve)
10. Délibération n° 2013-20a relative à l'approbation du rapport de gestion 2012 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement). Rapport de la commission finances (M. Amato, Ve)

M. Tremblet annonce que ces trois délibérations seront traitées ensemble. Il rappelle que la commission de liaison avait décidé que les rapports, dans la mesure du possible, ne seraient plus lus en séance plénière, et que le test en particulier se ferait sur le rapport des séances de commission relatives aux comptes et au budget. M. Amato, rapporteur pour le groupe des Verts, a donc transmis à l'avance son rapport, de sorte que les conseillers municipaux ont pu en prendre connaissance.

M. Amato lit un résumé du rapport de la commission des finances remis à l'avance aux conseillers municipaux [et retranscrit ici intégralement]:

"Lors de la séance du 16 avril 2012, M. Devaud nous a fait la présentation des comptes 2012. Ceux-ci se terminant sur un boni de plus de CHF 1'300'000.-, ils peuvent paraître bons, mais en réalité ce boni est dû à de nombreux facteurs

autres que les rentrées habituelles. Le principal étant la vente de Télémeyrin. Sans ces rentrées exceptionnelles, les comptes devraient présenter un déficit d'environ CHF 7'000'000.- à CHF 8'000'000.-.

Lors d'une séance de commission d'urbanisme et mobilité, et finances élargie, nous avons pu observer l'état des investissements au 31 décembre 2012. Treize comptes ont pu être clôturés en 2012 pour un montant de CHF 113'800.57. Les investissements nets pour l'année 2012 se montent à CHF 18'293'657.58. Ceux-ci sont totalement autofinancés par la trésorerie communale.

Une première pour cette année, un bilan énergétique communal est fait, M. Balsiger nous présente de très bon résultats avec une amélioration grâce à une sensibilisation du personnel communal et à un travail de fond pour diminuer les dépenses énergétiques inutiles.

Durant les dix séances de commission finances élargie, nous avons pu passer en revue la totalité des comptes des dix-neuf services de l'administration. Pour simplifier la lecture, nous saluons Monsieur le maire, Madame la conseillère administrative, Monsieur le conseiller administratif, Mesdames et Messieurs les chefs de service qui ont participé à nos séances.

Aucun chiffre n'ayant été modifié au cours de ces séances, et la majorité des comptes ayant été préavisés à l'unanimité, je ne préciserai que dans le cas d'autres situations.

Séance du 9 avril 2013

Service de la culture – TFM: Avant la présentation par l'administration, un commissaire se demande s'il est bien légal de commencer l'examen des comptes avant que ceux-ci n'aient été renvoyés officiellement en commission par le Conseil municipal réuni en plénière. Le Conseil administratif répond que c'est la procédure habituelle depuis quelques années car sinon il nous est impossible d'examiner la totalité des comptes entre deux séances plénières.

Après une présentation complète par M. Gisler nous soulignant que la billetterie est en hausse, ce qui n'est plus arrivé depuis quelques années, Mme la présidente ouvre un temps de questions. Les questions ont principalement rapport à la fréquentation, les commissaires voulant être sûrs de l'augmentation de celle-ci, et qu'elle ne soit pas simplement due à une baisse de la jauge du public pour certains spectacles. Mme Brüscheweiler confirme que c'est le cas pour certains spectacles mais pas pour tous, elle évoque aussi le nouveau système en place pour la saison 2012-2013 qui pourra être vraiment observé lors de l'examen des comptes 2013.

Service de la culture – Bibliothèque: Le fait marquant pour cette année 2012 aura été le changement de logiciel de gestion de bibliothèque demandé dans le cadre du budget, et dont la stabilisation mobilise beaucoup de temps et d'énergie. Beaucoup de changements ont dû avoir lieu en termes de procédure.

Quelques questions trouvent facilement réponse; un commissaire apprécie le travail fait pour l'accueil des classes par la bibliothèque.

Service de la culture: le fait marquant pour la culture cette année aura été le déplacement des expositions depuis le TFM au service de la culture. En 2012, six expositions de différents types ont eu lieu.

Service de l'état civil: après une présentation complète, le président ouvre un temps de questions. Un commissaire demande si les décès sur la voie publique

**Séance du 14 mai 2013
tenue en séance ordinaire**

correspondent à des accidents. Mme Cottier répond que deux personnes sont mortes sur le tarmac meyrinois de l'aéroport, deux autres par accident de circulation, et une personne âgée sur la voie publique.

Service de l'environnement: après une présentation où M. Chatelain nous indique qu'une collaboration nouvelle est née avec l'HEPIA, et que ses priorités ont été la lutte sur la voie publique contre l'invasion de plantes exotiques dangereuses pour la santé et l'introduction d'un système de purge quotidienne des fontaines publiques pour assurer une eau de qualité en permanence, un commissaire demande où en est la Commune au niveau du tri des déchets. Il lui est répondu que la Commune a une longueur d'avance en offrant aux usagers un point unique de recyclage des divers déchets, ce qui peut contribuer à les motiver.

Séance du 18 avril 2013

Service information et communication: M. Wicht nous fait sa présentation et nous souligne quelques écarts importants et notamment un non-dépensé important sur la ligne des fournitures informatiques dû à une rationalisation du parc d'imprimantes de la Commune. Le président ouvrant un temps de questions, un commissaire demande quand est-ce qu'un nouveau site sera mis en service étant donné que depuis 2007 la page de garde n'a pas été changée. Un autre commissaire demande quand une comptabilité analytique pourra être présentée. M. Wicht répond que cela devra se faire en 2013.

Police municipale: un commissaire demande si le changement de méthode pour l'encadrement des agences de surveillance privée a mené à une régression des incivilités. On lui répond que la tendance est en effet à la baisse depuis quelques temps déjà.

Service du feu: après une présentation précise de M. Randin pour son premier compte rendu, quelques questions sont posées et il y est rapidement répondu.

Service de la protection civile: après une présentation rapide mais néanmoins complète, un temps de question très rapide est ouvert. Celles-ci étant peu nombreuses, le vote est lancé de suite.

Service des aînés: la cheffe de service nous présente en premier une augmentation de 28% de participation aux activités de son service, ce qui a demandé un dédoublement de différentes activités et donc une augmentation des frais.

Le temps des questions étant ouvert, un commissaire demande à ce que le budget soit respecté au risque de devoir refuser du monde. La cheffe de service n'étant pas de cet avis, deux commissaires la soutiennent et vont même jusqu'à s'engager pour une augmentation du budget pour ce service pour poursuivre ces activités toujours plus prisées par nos aînés.

Service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie: le chef de service nous présente ses actions durant l'année 2012. Son service a géré pour plus de CHF 100'000'000.- de projets, et traité 96 demandes en autorisation de construire. Au niveau énergétique, un crédit a été déposé en fin d'année 2012 pour changer les vieux luminaires à vapeur de mercure, un suivi énergétique des bâtiments a eu lieu, une démarche interservice à également lieu pour la sensibilisation aux économies d'énergie.

Séance du 24 avril 2013

**Séance du 14 mai 2013
tenue en séance ordinaire**

Service de la petite enfance: une présentation complète nous est faite par Mme Kummer, celle-ci répondant également rapidement aux questions.

Service écoles: après une présentation explicite et complète, et après que Mme Rebetez a répondu à toutes les petites questions, le vote est lancé.

Service de la jeunesse: après une brève présentation, un commissaire se dit surpris du prix de CHF 2'500.- pour des nappes. Mme Rebetez explique que la location de nouvelles tables a dû forcer la Commune à louer ces nappes rapidement. De même elle espère que la Commune achètera ces nappes pour les années futures.

Service du développement social et emploi: après une présentation complète, un commissaire souligne les 431 dossiers examinés dans le cadre de l'Antenne Objectif Emploi. Il se dit surpris par ce chiffre, tout en signalant qu'il montre l'utilité de cette antenne.

Séance du 25 avril 2013

Service des sports et de la sécurité au travail: durant l'année 2012, quatorze défibrillateurs ont été achetés, une formation a été proposée en complément. Un exercice d'évacuation a pu être effectué dans le bâtiment de la mairie. Pour les sports, l'inauguration du boulodrome aura été l'événement important de l'année, un autre chantier permettant l'économie d'énergie est le renouvellement de la machinerie et la baisse des mâts d'éclairage de la patinoire extérieure.

Service de la gérance et entretien des bâtiments: après une présentation complète, un commissaire demande où en est le changement de système de téléphonie. Il lui est répondu que des tests sont effectués dans d'autres communes, et que suivant les résultats, la Commune pourrait y passer plus ou moins rapidement.

Séance du 2 mai 2013

Administration générale: M. Solai nous indique que le Conseil municipal a eu dix séances plénières, dix de Bureau, et 119 de commissions. Il indique en outre qu'une économie de plus de CHF 100'000.- a pu être réalisée grâce à une internalisation de certains dossiers au sein des ressources humaines.

Service des ressources humaines: le chef de service nous présente avec parcimonie ses comptes, il nous gratifie en plus d'un magnifique graphique nous présentant la provenance du personnel de notre administration, celle-ci se composant à 46% de collaborateurs vivant à Meyrin, 37% ailleurs sur le canton de Genève, 14% en France, et 3% sur le canton de Vaud.

Service des finances: après la présentation de M. Cela, un commissaire fait remarquer que les impôts à la source sont en constante baisse, alors que ceux-ci sont la majeure partie des revenus de la Commune. M. Cela donne raison au commissaire, et précise que la Commune avait surévalué les impôts de CHF 7'800'000.- alors que l'arrêté cantonal prévoit CHF 8'000'000.- de déficits d'impôts. Un autre commissaire, voyant ces éléments pessimistes, se demande où en sommes-nous du budget 2013? M. Devaud répond que cela n'a pas échappé au Conseil administratif et que de la rigueur a été demandée à tous les chefs de service pour économiser un maximum. Avant le vote final, un commissaire rappelle que son groupe avait annoncé qu'il refuserait ce budget sans la présentation d'une comptabilité par prestations votée en 2006. M. Devaud lui répond qu'une information est prévue au mois de juin. Le commissaire rétorque

**Séance du 14 mai 2013
tenue en séance ordinaire**

qu'il est plus intéressé par les chiffres que par le fonctionnement de ceci, car les chiffres permettront de donner des indications politiques à un budget, et que faire cela en septembre alors que le budget est à 90% réalisé n'est pas logique.

La séance arrivant à son terme, le président propose de conclure avec le préavis de la commission des finances sur les montants suivants liés aux finances :

- *Charges : CHF 22'908'671.74*

Acceptées à 10 oui, 2 non, et 2 abstentions

- *Revenus : CHF 77'691'875.10*

Acceptés à 10 oui, 4 abstentions

Il soumet ensuite au préavis de la même commission le total général des comptes 2012, inchangés :

- *Charges : CHF 86'606'520.80*

Acceptées à 10 oui, 2 non, et 2 abstentions

- *Revenus : CHF 87'917'506.37*

Acceptés à 10 oui, 4 abstentions

Ces montants étant préavisés, il soumet au préavis de la même commission :

- *la délibération n° 2013-18 : comptes de fonctionnement, d'investissements et bilan 2012*

Acceptée à 10 oui, 4 abstentions

- *la délibération n° 2013-19 : crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2012*

Acceptée à 10 oui, 4 abstentions

- *la délibération n° 2013-20 : approbation du rapport de gestion 2011 du Groupement intercommunal de protection civile OPC Meyrin-Mandement*

Acceptée à l'unanimité

Je vous remercie de votre attention."

M. Tremblet remercie du bref résumé oral du rapport complet, qui tient sur six pages, ce qu'il qualifie de "très brillant". Il ouvre ensuite les débats sur les trois délibérations.

M. Amato lit la position du groupe des Verts:

"Nous félicitons tous les services de l'administration communale pour leur bonne tenue des comptes 2012, les économies réalisées et leurs efforts pour y arriver. Nous les remercions pour la clarté des explications fournies lors des commissions sur ces comptes. Venons-en à nos observations.

Primo, l'excellente présentation par le service de l'énergie a clairement établi qu'il y a encore de belles économies d'eau et d'électricité à faire en matière d'éclairage public et dans nos installations sportives. Nous invitons le Conseil administratif

ainsi que le responsable énergie de l'administration communale à s'attaquer rapidement à ce problème.

Secundo, les comptes 2012 ont présenté un léger excédent qui va venir gonfler un peu les liquidités de notre bilan. Cela dit, cet excédent n'a pu être réalisé que par la vente d'un actif, Télémeyrin SA. Ceci doit être perçu comme un signal très inquiétant. Comme nous l'avons annoncé en 2009 et 2010, il a été maladroit et dommage de baisser les centimes additionnels en 2011, car il était déjà évident que la crise financière mondiale finirait par nous atteindre. C'est maintenant chose faite. Nous ne verrons plus avant cinq à sept ans notre commune engranger des excédents. Nous allons même devoir serrer la ceinture de plusieurs crans. Il va falloir probablement très prochainement augmenter lesdits centimes additionnels et ce au moment où les comptes contribuables meyrinois auront des difficultés financières. Pour rappel, un centime additionnel supplémentaire permet de réduire nos dépenses d'environ CHF 1'000'000.- grâce à la péréquation financière, et d'accroître nos recettes de CHF 1'500'000.-, soit un différentiel de gain de CHF 2'500'000.- environ. D'autre part, notre bilan préserve, certes, quelque CHF 47'000'000.- de liquidités, mais les engagements pris par notre Conseil vont très rapidement épuiser cette réserve. Lors des douze derniers mois, nous avons voté pour plus de CHF 47'000'000.- d'investissements. Comme notre réserve ne va plus se remplir, dans deux ou trois ans elle sera vide. Il nous faudra alors recourir à l'emprunt et ainsi augmenter nos dépenses – donc des intérêts à payer. Or, il y a fort à parier que c'est vers cette époque que les taux directeurs vont remonter. Actuellement ces taux sont très bas; l'Union européenne, en dépit de rugissements et agitations de certains ne pourra pas sortir de sa dette sans passer par l'inflation et par-là augmenter ses taux directeurs et la Suisse devra alors également remonter les siens. Nous suggérons dès lors au Conseil administratif, comme nous l'avons déjà fait au moment du budget, de contracter dans les prochains mois des emprunts longs à taux fixe.

Pour terminer, en 2006 nous avons acquis un logiciel de comptabilité analytique dont les résultats doivent nous fournir de précieuses informations pour les décisions difficiles que nous allons devoir faire prochainement. Après sept ans, cette comptabilité analytique n'est toujours pas disponible, ce qui ne laisse pas de nous étonner et décevoir. En septembre 2012, un avant-goût fugace de cette comptabilité nous est passé sous le nez. Nous demandons au Conseil administratif qu'il s'engage ici et maintenant à nous fournir avant la fin 2013 les comptes 2012 par prestations dans le même format que celui qui nous a été présenté en septembre pour les comptes 2012. Ceci permettra à ce Conseil de se réunir et de donner en juin au Conseil administratif les orientations qu'il souhaite voir se matérialiser dans le budget 2014. Sans cet engagement, les Verts de Meyrin-Cointrin n'accepteront pas les comptes 2012."

Mme Leuenberger lit la position du groupe socialiste:

"Notre groupe souhaite en premier lieu saluer l'effort exemplaire fourni par chacun des services de notre Commune en matière de maîtrise des budgets et remercier grandement notre administration qui a su faire face, dans un climat tendu au niveau de ses ressources disponibles, pour poursuivre sa mission dans l'excellence et la qualité qui font la renommée de Meyrin.

Pour ce qui relève de l'étude des comptes, notre groupe observe que l'année 2012 a connu le dernier versement lié à la modification des statuts du personnel et que sans cet élément de charges et le revenu dégagé par la vente de Télémeyrin,

le déficit serait à peu près l'équivalent de la baisse du centime additionnel. Au lieu de déficit, les comptes 2012 présentent un excédent de plus de CHF 1'300'000.- et les socialistes formulent une vision du futur où l'austérité prônée par certains n'a tout simplement pas lieu d'être, notamment à l'heure où l'on constate ses effets pervers dans les pays voisins, là où les gouvernements en sont rendus à céder leurs services publics au nom d'une privatisation orchestrée par une Troïka qui n'a aucun état d'âme envers les populations touchées qui se retrouvent abandonnées à leur sort, expropriées de leur logement, parfois même sans plus d'accès aux soins, ni même à l'eau et encore moins à ce fameux marché du travail, forçant bien trop souvent la migration et la séparation des familles pour leur survie. Alors que l'économie mondiale semble s'écrouler sous les mauvais conseils de mauvais experts désignés par de mauvais dirigeants, ayant provoqué une crise des recettes masquée par le terme de crise de la dette, nous, socialistes de Meyrin-Cointrin, prétendons défendre des positions courageuses et audacieuses quant à l'équilibre entre la source de nos revenus et les postes d'économies potentielles.

Nous réaffirmons ici notre volonté de soutenir les services de notre administration et notre attention sur le maintien et le développement des prestations essentielles à la cohésion sociale pour toutes et tous. Ceci dans un environnement de travail exemplaire pour l'ensemble des employé-e-s de notre Commune, que nous remercions sincèrement pour leur professionnalisme et leur engagement quotidien.

Nous souhaitons rappeler aux conseillères et conseillers municipaux leur devoir de cultiver une vision d'ensemble et à long terme de la gestion de notre Commune. Au moment où nous devons voter le budget 2014, nous souhaitons que ce Conseil puisse faire preuve de clairvoyance et aligner les montants sur la réalité qui transparaît dans les comptes, celle qui correspond au contexte quotidien des habitantes et habitants de Meyrin, au lieu de cultiver le pouvoir illusoire qui voudrait, comme par exemple, qu'en diminuant le montant d'une ligne budgétaire de l'aide sociale individuelle, les difficultés financières des bénéficiaires se réduisent proportionnellement!

Mesdames et Messieurs, c'est dans cet état d'esprit combatif, et animés par nos valeurs de solidarité, d'égalité et de justice pour toutes et tous, que les socialistes approuveront les comptes 2012."

M. Hulliger, au nom du groupe AGTCM, dit ne faire que répéter les louanges adressées à l'administration communale, qui a su, par une gestion rigoureuse, limiter les charges d'environ CHF 2'200'000.-, et augmenter les revenus d'environ CHF 1'000'000.-. Cette gestion rigoureuse, qui permet à la Commune de "garder la tête hors de l'eau", a été opérée dans un contexte en gestation depuis plusieurs années, où les finances (CHF 1'500'000.- en plus pour la rétrocession aux communes françaises) et les entrées fiscales ont démenti les projections budgétaires (CHF 3'000'000.- en moins pour les personnes physiques, et CHF 5'000'000.- en moins pour les personnes morales), pour un manque à gagner de CHF 9'500'000.-. Ces chiffres ajustés régulièrement par le Canton sont certes aléatoires, mais le budget doit bien être arrêté. Les économies des services et la vente de Télémeyrin ont permis de dégager un bénéfice de CHF 1'300'000.-, mais cette opération ne pourra être répétée. Il explique la situation par l'impact de la crise internationale et la paupérisation de la population, et peut déjà entrevoir des dépenses sociales plus importantes, ajoutée aux coûts de fonctionnement

augmentés suite à l'ouverture prévue de nouvelles crèches, et il souhaite que ces dépenses essentielles ne soient pas "sabrées" à l'automne prochain lors de l'établissement du budget 2014, qu'il voit se profiler comme un bras-de-fer entre les différentes visions en présence. Il dit préférer revenir au niveau de centimes additionnels d'avant la baisse que l'on sait afin de préserver les prestations au service de la population. Il dit que le groupe AGTCM validera, en tout état de cause, les comptes 2012, tout en gardant à l'esprit que le budget 2014 sera très, très serré.

M. Tillmann indique que le groupe PLR a pris connaissance des comptes 2012 au travers des nombreuses commissions ad hoc, et que les chefs de service les ont présentés de manière claire et convaincante, donnant des réponses satisfaisantes aux questions. Le groupe a également noté avec satisfaction que, dans la plupart des cas, les dépassements ont été largement compensés par des économies, rendant un budget équilibré. Il partage la position du groupe:

"Le modeste excédent de recettes dégagé ne le doit qu'aux recettes de la vente de Télémeyrin pour près CHF 4'000'000.-. En fait, le PLR a dénoncé lors de l'adoption du budget 2012 l'augmentation pharaonique de plus de CHF 5'000'000.- par rapport au budget 2011; et voit ici que les chiffres lui donnent raison. Le Conseil administratif qui a proposé, et les commissaires qui ont voté, ce budget avaient 'les yeux plus gros que le ventre', et n'ont pas écouté le groupe PLR lorsqu'il a déclaré que 'au vu des comptes 2011 et de leur faible excédent, il va peut-être nous manquer près de CHF 5'000'000.- de revenus aux comptes 2012, non pas dû à la crise, mais à l'excès de dépenses de fonctionnement en général'.

Aussi, puisque le budget 2014 est déjà dans les têtes, le groupe PLR pense qu'il est important de le recentrer sur l'essentiel afin qu'il puisse être rééquilibré et tenir compte des conséquences de la détérioration économique qui auront des effets négatifs sur les rentrées fiscales futures, et des chiffres que nous avons en main. La baisse du budget est impératif pour le maintien équilibré et ceci sans alourdir la fiscalité des citoyens et des entreprises de la commune. Il est clair que le PLR n'acceptera en aucun cas une augmentation d'un centime additionnel. Il demande également que, lors de l'élaboration du budget 2014, les lignes budgétaires concernant les nouveaux postes dans l'administration et les travaux non récurrents soient présentés sous forme de délibération, comme ce ne fut pas le cas en 2012.

Le groupe PLR réitère ses remerciements à l'administration et à ceux qui ont travaillé pour la présentation des comptes 2012, et votera les comptes tels qu'ils ont été présentés."

M. Hamann lit la position du groupe PDC:

"Nous voilà arrivés à la vraie réalité du terrain, la pseudo crise pour les uns, le contre-coup des surendettements des Etats, et le marasme économique, pour les autres – tous les débats prodigués n'y feront rien, le résultat est là: moins CHF 13'000'000.- dans les caisses de la Commune. Et ne me parlez pas des centimes additionnels dans les comptes de 2012; ils ont été intégralement compensés par la vente de Télémeyrin, au franc près. Le résultat net de nos comptes est le produit réel de la conjoncture actuelle dans les entreprises et les ménages de notre commune. Je ne vais pas rentrer dans les détails de nos comptes – ils ont été tenus avec minutie et tous les dépassements ont été justifiés

lors de leur présentation à notre commission des finances. Je remercie au passage les chefs de service qui les ont défendus devant nous.

Je vais vous parler des conséquences que nous devons tirer de ce constat. Actuellement nous bouclons nos comptes, malgré le fait que dans le budget 2012 très peu de dépenses supplémentaires ont été demandées car l'administration avait proposé un budget proche de l'équilibre, comparé à son compte d'exploitation de l'année précédente. Or, nous savons que le budget 2013 a, lui, pris l'ascenseur, puisque nous avons voté des dépenses supplémentaires et des postes de travail en complément.

Aurons-nous les recettes pour payer ces dépenses? Pas sûr. Mais l'avenir nous le dira. Je n'entrerai pas non plus dans le plan des investissements ambitieux que notre Commune compte réaliser, vous le connaissez aussi bien que moi.

Notre groupe était déjà réticent dans le budget 2013 à l'engagement inconsidéré de collaborateurs complémentaires, même si c'est pour une cause noble telle qu'offrir à nos chérubins des installations de tout premier ordre pour qu'ils puissent s'épanouir loin de leurs parents, ou des installations sportives pour le bien de tous. Nous ne pouvons pas dépenser l'argent que nous n'avons pas.

Nous allons nous pencher bientôt sur le budget 2014 qui est en gestation actuellement dans les services de notre administration, et notre groupe appréhende déjà les demandes de personnel complémentaire ainsi que les infrastructures que nos commissions étudient et qui sont en partie, ou pas du tout, prévues dans nos plans financiers. Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas les moyens de les financer. Même en remettant le centime à son point de départ, il faudrait l'augmenter de 10 points au minimum pour arriver à combler nos dépenses futures.

Notre groupe étudiera de très près ce budget 2014. Il acceptera des dépenses contenues et couvertes par des recettes réelles, mais n'acceptera pas une fuite en avant de l'augmentation fiscale pour résoudre tous les maux que notre collectivité a identifiés.

Nous voterons bien entendu ces comptes 2012."

M. Girardet souhaite également remercier l'administration, en particulier les chefs de service, d'avoir présenté leurs comptes clairement, tenu leur budget avec une rigueur remarquable qui a même parfois produit des bénéfices appréciables. Il recommande cette rigueur pour l'exercice 2013, pour lequel une dépense additionnelle de CHF 7'000'000.- est d'ores et déjà prévue pour la recapitalisation de la CAP.

Concernant la baisse du centime, il attire l'attention sur le fait que la Commune a accumulé durant quinze ans une réserve de CHF 50'000'000.-, et sur le petit excédent des comptes 2012, deux éléments qui prouvent que la baisse du centime additionnel était justifiée, et dont le premier signale la capacité de la Commune d'absorber sur quinze ans une dette équivalente.

Il revient ensuite sur le dépassement de CHF 1'500'000.- au poste budgétaire de la rétrocession aux communes françaises, pour lequel il avait demandé que l'administration se renseigne auprès de l'Etat au-delà de la réponse fournie, qui était que cette augmentation était générée par une estimation de la masse salariale des frontaliers. Il ne saisit d'ailleurs pas le bien-fondé de cette rétrocession, étant donné que les frontaliers sont imposés à la source, et que

depuis 2012 ils peuvent déduire des frais de déplacement importants. La rétrocession aurait donc dû diminuer plutôt qu'augmenter par rapport aux exercices précédents.

Concernant les comptes 2013, il indique que la gestion devra être serrée, que la fuite en avant devra être évitée, et que les engagements superflus devront être évités. Il souligne à ce titre que si les cinq agents de stationnement n'ont pas engagés, d'autres engagements ont eu lieu, qui ont contribué à réduire cette avance.

Il indique finalement, pour résumer, que le groupe MCG votera positivement ces comptes, mais refusera la délibération portant sur le dépassement, et espère que la suite lui donnera raison dans son souhait que l'administration "fasse au plus juste", à savoir, ne fasse pas des économies aux dépens des prestations à la population, et garde le cap d'une Commune sensibles à ses jeunes, ses aînés, ses membres les plus fragiles, et au sport.

M. Hubert lit la position du groupe UDC :

"Après examen des comptes, le groupe UDC est satisfait de la tenue des comptes des services. Nous tenons à remercier l'administration et tous les services pour leur excellent travail. Nous mettons toutefois une réserve concernant les comptes de Forum, car les explications concernant les frais de fonctionnement qui sont très conséquent chaque année ne nous ont pas donné entière satisfaction, car nous voudrions connaître les détails. Notre groupe votera tout de même favorablement les comptes."

M. Devaud indique qu'il souhaite donner réponse à M. Amato concernant la question du budget et des comptes présentés par prestations, dont la demande a été déposée en 2006. Il informe ainsi l'assemblée que depuis lors, huit comptes de prestations ont été définis pour le fonctionnement, ainsi que 232 comptes financiers. Il indique qu'une séance est d'ores et déjà agendée le 27 juin prochain afin d'informer les conseillers municipaux de ce budget par prestations. Il indique que la demande de M. Amato de présenter des comptes 2012 par prestations relève du domaine du possible, mais demanderait quasiment un mois de travail de la part du responsable de service financier. Il rappelle que le budget tel que présenté ce soir répond aux exigences de la Loi sur l'administration des communes, qui indique en son art. 48c que les responsables exécutifs des communes ont l'obligation de "présenter au Conseil municipal le budget annuel deux semaines au moins avant la délibération". Par définition il ne voit pas l'utilité de fournir des comptes par prestations puisque l'argent est d'ores et déjà dépensé, et souligne au passage qu'un projet du budget 2012 par prestations avait d'ailleurs été présenté au Conseil municipal. Mais il dit pouvoir s'engager à présenter les comptes 2012 dans ce format afin de répondre à l'exigence du groupe de Verts.

Il poursuit en signalant que le Conseil administratif nourrit des inquiétudes quant au budget 2014 en regard de la tendance à la baisse observée au niveau des entrées fiscales. Des projections successives, et progressivement plus précises, de ces entrées seront fournies par l'Autorité fiscale cantonale à fin mai-début juin, puis en juillet et à fin août. La tendance pour le budget 2014 sera donc communiquée par le Conseil administratif dès fin juin. Il demande de garder aussi à l'esprit les surprises que peut réserver le comportement des entreprises qui

constituent des provisions en périodes fastes pour étaler leurs revenus sur des années moins prospères.

M. Amato rappelle que le budget par prestations avait été présenté aux conseillers municipaux durant une heure et demie, à la suite de quoi il leur a été retiré au motif qu'il n'était pas finalisé, ce qui est regrettable. Si le Conseil administratif peut s'engager à produire ce budget à mi-juin, les Verts voteront les comptes 2012.

M. Devaud répond que ce délai apparaît un peu serré à l'heure où les services doivent aussi élaborer leur budget par prestations 2014. Un délai au mois de septembre lui paraît plus réaliste, mais il s'engage provisoirement à tenter l'élaboration des comptes 2012 par prestations pour la séance de commission du 27 juin qu'il a évoquée plus tôt.

Les débats étant terminés, **M. Tremblet** propose de passer au vote des trois délibérations prises séparément:

Délibération n° 2013-18a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012

Vu le compte administratif pour l'exercice 2012 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement;

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2012 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire;

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 mai 2013,

D E C I D E

PAR 24 OUI ET 3 ABSTENTIONS

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2012,
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2012 pour un montant de CHF 86'606'520.80 aux charges et de CHF 87'917'506.37 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'310'985.57,
3. d'approuver le compte d'investissement 2012 pour un montant de CHF 19'562'774.46 aux dépenses et de CHF 2'582'104.70 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 16'980'669.76,

4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 16'980'669.76 par l'autofinancement à raison de CHF 13'030'080.98 au moyen de la somme de CHF 11'719'095.41 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 1'310'985.57,
5. d'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 1'310'985.57 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2012.

* * *

Délibération n° 2013-19a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2012

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 mai 2013,

D E C I D E

PAR 21 OUI, 3 NON ET 3 ABSTENTIONS

d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2012 suivants pour un montant total de CHF 2'628'631.06, soit :

No	Libellé	Dépassements en CHF
01	CONSEIL MUNICIPAL	8'234.60
303	ASSURANCES SOCIALES	1'384.05
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	6'850.55
05	ADMINISTRATION GENERALE	52'780.52
308	PERSONNEL INTERIMAIRE	27'297.75
309	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	18'708.47
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES, MAT.	1'172.15
317	DEDOMMAGEMENTS	5'602.15
08	IMMEUBLES DU P.A.	69'941.17
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	34'934.47
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	35'006.70

Séance du 14 mai 2013
tenue en séance ordinaire

09	AUTRES CHARGES ET REVENUS	54'674.82
319	FRAIS DIVERS	54'674.82
10	Protection juridique	4'480.85
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	306.55
303	ASSURANCES SOCIALES	232.05
306	PRESTATIONS EN NATURE	2'400.00
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	319.50
319	FRAIS DIVERS	1'222.75
11	POLICE MUNICIPALE	29'219.76
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	4'030.35
306	PRESTATIONS EN NATURE	14'500.89
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES, MAT.	1'699.30
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	2'035.47
351	CANTONS	6'953.75
14	INCENDIE ET SECOURS	2'715.10
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	2'092.70
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	622.40
16	PROTECTION CIVILE	37'246.10
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	4'184.20
303	ASSURANCES SOCIALES	867.10
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	2'194.80
331	AMORTISSEMENTS P.A.	30'000.00
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	168'813.00
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	123'534.05
303	ASSURANCES SOCIALES	8'120.90
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	21'161.10
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	8'069.40
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	7'927.55
33	PARCS ET PROMENADES	189'724.36
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	122'419.10
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	43'385.80
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	1'411.35
306	PRESTATIONS EN NATURE	81.95
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	22'005.49
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	420.67
34	SPORTS	65'762.19
306	PRESTATIONS EN NATURE	35'197.00
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	14'597.24
365	INSTITUTIONS PRIVEES	15'967.95
35	AUTRES LOISIRS	18'634.86
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES, MAT.	15'874.81
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	2'760.05
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	176'860.40

Séance du 14 mai 2013
tenue en séance ordinaire

301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	137'047.25
303	ASSURANCES SOCIALES	8'060.85
365	INSTITUTIONS PRIVEES	31'752.30
58	AIDE SOCIALE	60'286.90
361	CANTONS	7'913.04
366	PERSONNES PHYSIQUES	31'873.86
367	ETRANGER	20'500.00
62	ROUTES COMMUNALES	55'228.93
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	43'315.23
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	11'782.35
319	FRAIS DIVERS	131.35
72	TRAITEMENT DES DECHETS	8'862.16
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	8'592.66
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	144.15
319	FRAIS DIVERS	125.35
74	CIMETIERES ET CREMATOIRES	4'402.10
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	144.45
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	4'257.65
78	AUTRES TACHES PROT. ENVIRONNEMENT	55'323.84
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	55'323.84
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	56'000.00
331	AMORTISSEMENTS P.A.	56'000.00
90	IMPOTS	1'497'578.47
341	Contribution versée aux communes	308.00
346	COMPENS. FIN. AUX COMM. FRANCAISES	1'497'270.47
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	8'465.20
319	FRAIS DIVERS	6'754.25
320	ENGAGEMENTS COURANTS	1'710.95
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	3'595.73
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	3'595.73
	TOTAL GENERAL	2'628'831.06

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

M. Hulliger rappelle que lors de la présentation des comptes du service de la police municipale, une explication avait été demandée concernant un dépassement de CHF 15'000.-. Il a depuis lors trouvé, dans le procès-verbal du budget 2013, que ce dépassement était justifié par le renouvellement des

uniformes de la police municipale. Il regrette néanmoins que l'explication demandée n'ait pas été ajoutée au procès-verbal de la séance de commission des finances élargie en question, et souhaite qu'à l'avenir les explications dont les conseillers municipaux demandent qu'elles soient ajoutées aux procès-verbaux, le soient en effet.

* * *

Délibération n° 2013-20a relative à l'approbation du rapport de gestion 2012 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement)

Vu l'article 8 des statuts de l'OPC Meyrin-Mandement;

Vu le rapport et les comptes présentés par le Conseil administratif;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 14 mai 2013,

D E C I D E

PAR 26 OUI ET 1 ABSTENTION

d'accepter les comptes et le rapport de gestion 2012 de l'OPC Meyrin-Mandement.

* * *

11. Délibération n° 2013-10a relative à l'adoption du nouveau règlement des espaces publics de la ville de Meyrin. Rapport de la commission sécurité (M. Brulhart, S)

En préambule, **M. Brulhart** voudrait signaler une erreur dans la version du rapport qui a été mise à disposition des conseillers municipaux, où il est indiqué que l'amendement a été accepté à 9 voix pour, alors qu'en réalité, il s'agissait de 8 voix pour.

M. Brulhart donne ensuite lecture du résumé du rapport de la commission de sécurité [qui est retranscrit ici intégralement]:

"Rapport de la commission de sécurité tenue le 17 avril 2013 sous la présidence de M. Frauchiger et en présence de M. Tschudi, maire et délégué au dicastère ainsi que de MM. Chatelain et Marti, respectivement chefs du service de l'environnement et de la police municipale.

M. Marti présente le projet qui fait l'objet du débat, à savoir l'adoption du nouveau règlement des espaces publics de la Ville de Meyrin. Il explique que ce débat fait suite à un dossier ouvert concernant les nuisances dans le quartier des Champs-Fréchets, et traité dans une commission sécurité et sport. M. Tschudi tient à rappeler que la Commune, souhaitant renforcer la présence de la Police municipale dans les rues de Meyrin, doit pouvoir se référer à une base légale.

Une clarification sur le sens des espaces 'sport pour tous' est demandée par un commissaire. M. Marti explique que ce sont les espaces sports ouverts à tout le monde et non réservés aux membres d'un club.

Un commissaire demande si la police peut intervenir sur un terrain privé. M. Marti répond qu'un tel terrain est assimilé à un espace public élargi, donc est concerné.

Un commissaire soumet comme amendement une modification de l'intitulé de l'art. 7 du règlement par 'tenue vestimentaire décente' au lieu de 'tenue décente'.

Le Président soumet au vote l'amendement consistant à modifier le libellé de l'article 7 en 'Tenue vestimentaire', qui est accepté par 8 oui et 2 abstentions.

Un commissaire demande qu'une liste soit annexée au règlement avec des définitions précises des lieux concernés. M. Marti explique qu'une telle liste péjorerait le travail de la Police municipale, qui n'aurait plus de marge d'appréciation et moins de moyens d'intervention.

Le Président soumet au préavis des commissaires la délibération n° 2013-10 qui est acceptée à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 22h."

M. Tremblet remercie le conseiller municipal, et complète l'information en indiquant que le Service de surveillance des communes a demandé que le montant des sanctions soit appendé au règlement, contrairement à ce que la commission avait décidé à ce sujet. L'art. 16 "Sanctions" du règlement en question indique donc en son al. 1 que "Les contrevenants aux dispositions du présent règlement sont passibles d'une amende administrative pouvant s'élever de CHF 200 à CHF 60'000.-".

M. Tremblet donne la parole aux groupes.

M. Jimenay donne lecture de la position du groupe PDC:

"Ainsi que le rapporteur nous en a fait part, c'est donc à l'unanimité que la commission de sécurité a adopté cette délibération.

Le mérite principal de ce règlement réside dans la 'délivrance légale' qu'il apporte à nos policiers communaux. Même si l'on peut imaginer que le droit supérieur octroyait à nos policiers la qualité pour agir, il est opportun de relever et de soutenir le travail méticuleux de rédaction de ce règlement.

Travail minutieux s'il en est, puisqu'il va, en son art. 7, jusqu'à décrire la tenue 'réglementaire' à adopter dans ces lieux, sans toutefois, bien entendu, donner une définition claire de ce qu'elle est, ce qui laisse aussi un très large pouvoir d'appréciation à la police.

Gageons donc qu'ainsi libérés des menottes juridiques qui les gênaient, nos agents municipaux pourront faire battre à tout vent leur étendard et apporter à la population par leur présence rassurante la sécurité, et surtout la quiétude, que nombre d'entre eux réclament et à laquelle ils ont droit.

Un éclairé jeune juriste, qui siégeait il y a peu dans cet hémicycle, aurait mis en exergue quelques peccadilles qu'il me semble avoir décelées çà et là, mais rien qui empêche formellement ce règlement d'être appliqué. Cela nous donnera, au plus, l'opportunité d'apporter des améliorations lors des commissions de sécurité futures, car il est clair que nous ne voulons pas ralentir le processus.

C'est ainsi que PDC soutiendra la délibération présentée."

M. Amato lit la position du groupe des Verts:

"La sécurité est un thème récurrent dans notre société et dans notre commune. Nous avons une police municipale qui est de plus en plus visible sur le territoire communal. Mais si nous voulons que cette police puisse faire correctement son travail, il est de notre devoir de lui donner les outils dont elle a besoin. Et cela passe par l'adoption d'un règlement sur les espaces publics, règlement qui faisait défaut jusqu'ici à notre Commune. Ce règlement, basé sur le règlement d'autres communes, et accepté par le Service de surveillance des communes, nous semble juste et équitable. C'est pour cela que les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette délibération, et invitent les autres partis à faire de même."

M. Serrano reprend à son compte l'avis de ses préopinants selon lequel ce règlement manquait pour que les agents de police municipaux (APM) puissent agir sur une base légale. Le PLR sera attentif à l'application de ce règlement "sans user d'un bâton inapproprié" et en recourant plutôt à l'éducation avant la répression. Il lit la position du groupe PLR, dont il dit qu'il applaudit très fort ce nouveau règlement, dont il se réjouit de voir les premiers effets cet été, et espère qu'il ne mettra pas les APM en difficulté, tant ce règlement "commence fort" avec les premières amendes fixées à CHF 200.-. M. Serrano poursuit en indiquant que le PLR de Meyrin-Cointrin se réjouit néanmoins de l'entrée en vigueur de ce règlement, et incite "bien évidemment" l'assemblée à le voter à l'unanimité.

M. Brulhart lit la position du groupe socialiste:

"Le parti socialiste accorde beaucoup d'importance à la sécurité et au bien-être des habitants de Meyrin, et souhaite limiter au maximum les incivilités dans la commune. Pour cela, le parti socialiste pense qu'il est indispensable de renforcer le pouvoir d'action de la police municipale, et qu'elle puisse se référer à des bases légales clairement établies. Pour ces raisons, le groupe socialiste votera favorablement la délibération n° 2013-10."

M. Frauchiger donne à son tour la position du MCG:

"Enfin un règlement! Enfin une base légale! La présente délibération nous rappelle une problématique bien réelle, que sont les nuisances sonores provoquées par

exemple par les utilisateurs du stade des Champs-Frêchets et autres abords des espaces publics. La très forte fréquentation du dit stade a engendré la grogne bine légitime des habitants des immeubles au 12-14-16 de la rue des Bugnons, qui par le biais d'une pétition ont fait part de leurs doléances auprès de notre administration municipale. Malgré de nombreuses interventions de notre police municipale aux abords du stade, cette dernière s'est trouvée fort dépitée quant à l'application de faire régner un certain ordre. Il fallait donc pallier à cette lacune réglementaire, soit établir une base légale afin d'être plus coercitif envers les utilisateurs bruyants, peu respectueux, et remédier ainsi aux incivilités rédhibitoires. Notre politique est de privilégier le mieux vivre ensemble; c'est pourquoi nous voilà donc inévitablement contraints de mettre en œuvre un régime plus répressif en cas d'abus, et le groupe MCG soutiendra donc cette délibération n° 2013-10a, relative à l'adoption du nouveau règlement des espaces publics de la Ville de Meyrin.

A ce sujet, à l'art. 4, on peut constater que l'on a abrogé la loi concernant l'impôt pour les chiens. Or, quel n'est pas l'étonnement de certains propriétaires de chiens d'avoir reçu un impôt communal, alors que nous avons fait entrer en vigueur en janvier 2013 l'abrogation de cette loi. Je pose ainsi la question en retour: 'Pourquoi avoir donné cette application aux propriétaires de chiens?'

M. Tremblet considère que cette question, qui aurait dû être posée en fin de séance, s'adresse au Conseil administratif, qui répondra lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Hubert donne lecture de la position du groupe UDC:

"Enfin un règlement! Nous, UDC, nous espérons que la police municipale saura le mettre en application stricte. Notre groupe votera favorablement cette délibération."

M. Girardet s'étonne de l'amendement à la résolution consistant à ajouter un art. 16 au règlement.

Le Président indique qu'il ne s'agit pas d'un amendement.

M. Girardet poursuit en rappelant que cet article a en effet été imposé par le Service de surveillance des communes, et qu'il n'a pas été présenté en commission, mais qu'il s'agit tout de même d'un amendement. Il demande au Conseil administratif si l'amendement ne devrait pas être discuté, voire approuvé par le Conseil municipal. Il demande à ce sujet si des graduations (avertissements, remontrances, etc.) pouvaient être prévues, ainsi que des amendes inférieures au montant minimal indiqué de CHF 200.-, pour sanctionner, par exemple, un chien non tenu en laisse ou un enfant qui grimpe dans les arbres, puisque le règlement semble l'interdire.

M. Tschudi rappelle que la commission avait en effet préféré mentionner dans le règlement que les sanctions prévues par le droit cantonal et fédéral s'appliquaient, mais constate que le Service de surveillance des communes en a jugé autrement. Le maire dit s'en remettre avec confiance à la philosophie des agents de police municipale, dont il croit qu'ils sauront appliquer le règlement de façon adéquate et adaptée aux circonstances. Cet ajout étant obligatoire, le voter sous forme d'amendement serait une démarche uniquement formelle.

[Mme Boget et M. Cornuz quittent la salle à 20h20.]

M. Girardet demande s'il est possible que le règlement prévoie l'infliction d'amendes d'ordre inférieures à CHF 200.- et/ou des avertissements, par exemple, comme mesures intermédiaires avant les amendes administratives devisées entre CHF 200.- et CHF 60'000.-.

M. Tschudi croit que les agents de police municipale sauront prononcer d'abord des remontrances et des avertissements avant d'infliger une amende, et que l'inscription de cette 'graduation' dans le règlement risquerait de figer la procédure.

M. Robert voudrait faire remarquer que l'expression "passible de l'amende" ne crée en aucun cas l'obligation d'infliger une amende à tous les contrevenants.

M. Serrano rappelle que l'amende d'ordre correspond à une procédure accélérée et qu'elle ne peut s'appliquer à toute infraction. Il souligne ensuite que les agents de police municipale seront certainement peu enclins à déclencher une procédure administrative, qui demande un travail de formalités, pour des infractions légères.

[Mme Boget revient à 20h25.]

M. Jimenay dit souhaiter que des commissions de sécurité supplémentaires soient tenues pour travailler précisément sur ce type de "peccadilles".

Plus personne ne demandant la parole, **M. Tremblet** soumet au vote la **délibération n° 2013-10a**

relative à l'adoption du nouveau règlement des espaces publics de la ville de Meyrin

Vu les plaintes répétées des citoyens habitant aux abords des espaces publics;

Vu la pétition des habitants des immeubles 12-14-16 de la rue des Bugnons du 30 août 2012;

Vu la séance de commission conjointe sports et sécurité du 8 novembre 2012;

Vu la compétence donnée aux communes d'édicter un Règlement des espaces publics;

Vu le préavis favorable du service de la surveillance des communes;

Vu le rapport de la commission sécurité;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 mai 2013,

D E C I D E

PAR 26 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

d'adopter le Règlement des espaces publics de la ville de Meyrin qui fait partie intégrante de la présente délibération.

[Retour de M. Cornuz.]

* * *

12. Délibération n° 2012-15a relative à un crédit de CHF 80'000.- destiné au soutien financier sous forme d'incitation ou d'accompagnement à la carte de 16 entreprises formatrices engageant un apprenti meyrinois répondant à l'initiative municipale "Créons des places d'apprentissage pour nos enfants !" adoptée par le Conseil municipal. Rapport de la commission emploi et anticrise (M. Cornuz, Ve)

M. Tremblet annonce le libellé et cède la parole au rapporteur.

M. Cornuz donne lecture du rapport de la commission emploi et anticrise tenue le 26 mars 2013 sous la présidence de Mme Leuenberger et en présence de Mme Boget, conseillère administrative, de M. Solai, secrétaire général, et de Mme Rebetez, responsable du service développement social et emploi:

"Après les salutations d'usage, la présidente passe la parole à M. Hernot, membre du sous-groupe de travail. Ce dernier rappelle aux commissaires qu'un sous-groupe de travail avait été formé pour analyser les réponses possibles à l'initiative municipale 'Créons des places d'apprentissage pour nos enfants !' Ce sous-groupe était composé de la responsable du service de développement social et emploi et du secrétaire général pour l'administration, et de Mme Duay-Duran et de lui-même pour le Conseil municipal. Après quatre séances, ces quatre personnes ont imaginé deux options de travail pour répondre judicieusement aux demandes du texte de l'initiative tout en restant cohérents avec la réalité du terrain.

A la demande d'un commissaire le secrétaire général précise que la délibération n° 2012-15 a été renvoyée à la commission présente en avril 2012, et que le Conseil municipal doit se prononcer sur ce sujet au plus tard le 14 mai 2013, faute de quoi une votation populaire devrait être organisée. Le secrétaire général poursuit la présentation en énumérant les trois objectifs de soutien aux entreprises, qui sont l'encouragement à la création de nouvelles places d'apprentissage, le maintien des places d'apprentissage existantes et la diminution du taux d'échec des apprentis en formation.

Le groupe de travail propose un tel soutien au moyen de deux options à choix et mutuellement exclusives: une incitation financière ou un accompagnement à la carte selon des besoins exprimés par les entreprises formatrices. C'est la

déléguée interface entreprise de la Commune qui serait chargée de la promotion de ces deux options à choix. La deuxième option semble être plus adéquate si l'on en croit l'expérience réalisée dans le canton de Vaud. Le sous-groupe de travail a enfin défini que seules les entreprises de moins de 50 employés seraient approchées dans cette démarche, avec une priorité pour les entreprises communales, ou celles hors-sol qui accueilleraient un apprenti meyrinois. Les entreprises doivent aussi s'engager à faire appel à l'Antenne Objectif Emploi de la Commune ou engager un jeune Meyrinois par les autres offices cantonaux compétents, pour pouvoir bénéficier de cette aide.

La mise en œuvre envisagée en cas d'acceptation de cette délibération serait la suivante. Le démarchage et la promotion de l'action débuteraient en juillet 2013 en tenant compte du délai référendaire, pour un accompagnement qui pourrait débuter de septembre 2013 à septembre 2014. Un second démarchage pourrait débuter en février 2014.

Financièrement parlant, les deux options sont chiffrées à CHF 4'000.-. La première option à choix consisterait à verser une première moitié de cette somme à l'entreprise formatrice à l'issue de la période d'essai, et la seconde moitié à l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC) par l'apprenti. La deuxième option consiste à accompagner et coacher l'entreprise formatrice sans expérience pour les démarches administratives et en un soutien pédagogique à travers le financement de ressources humaines durant toute la formation pour un montant ne dépassant pas cette même somme de CHF 4'000.-. Le budget de fonctionnement intégrerait également une somme de CHF 7'000.- pour les coûts de communication. Le sous-groupe ne s'est pas prononcé sur un chiffre minimum ou maximum d'entreprises qui pourraient être soutenues, mais souhaite informer les commissaires que leur évaluation pour le soutien de cinq entreprises équivaut à environ CHF 25'000.-.

Mme Duay-Duran, autre membre du sous-groupe de travail, précise enfin qu'elle souhaiterait que les tâches d'accompagnement soient bien définies dès le départ pour ne pas surcharger les services communaux ou se substituer aux entreprises. Une position à laquelle son collègue M. Hernot n'adhère pas totalement car il estime important de soutenir les jeunes entreprises qui ne sont pas encore rompues aux subtilités relatives à l'accompagnement d'apprentis.

L'exposé des travaux du sous-groupe de travail étant terminé, la présidente ouvre un temps de questions.

Un commissaire aimerait connaître les chiffres des jeunes Meyrinois qui se retrouvent sans apprentissage ni dans un cursus scolaire post-obligatoire, combien de maîtres d'apprentissages disposent de compétences pour encadrer les apprentis à Meyrin d'une part, et dans l'administration d'autre part, et enfin combien d'apprentis sont formés actuellement au sein de l'administration communale. Les membres de l'administration lui indiquent qu'il y a actuellement une dizaine de formateurs en entreprise au sein de l'administration communale, pour une quinzaine d'apprentis. Il est par contre très difficile de connaître le nombre de jeunes entre 15 et 18 ans qui sont hors-cursus scolaire, raison pour laquelle ce chiffre ne peut pas lui être communiqué.

Une autre commissaire demande si l'aide financière maximale est fixée par entreprise ou par apprenti, afin de comprendre comment une entreprise sera soutenue en cas d'engagement de plusieurs apprentis. L'administration précise

que le financement est octroyé sous forme de versement unique pour ne pas mettre en concurrence les deux options à choix proposées.

Deux autres commissaires relèvent d'autre part que la conjoncture économique doit être prise en compte. Un commissaire demande s'il est possible de soutenir le secteur secondaire, ce à quoi le groupe de travail lui répond qu'ils n'ont pas choisi de secteur d'activité bien défini, en s'appuyant sur le texte de l'initiative et sur les trois objectifs énumérés plus tôt. Un autre commissaire, qui sait par expérience personnelle qu'il est parfois difficile de fournir du travail à un apprenti, aimerait savoir si la Commune aurait la possibilité de choisir ses mandataires en fonction de leur politique formatrice. Le secrétaire général lui répond que l'Accord intercantonal sur les marchés publics rend cette mesure difficile car elle favoriserait une forme de discrimination.

La présidente demande que les commissaires se déterminent sur un nombre de places à financer pour formuler un chiffre à ajouter à cette délibération.

Une commissaire estime qu'il faudrait verser une partie de l'incitation financière chaque année que dure la formation, afin de prévenir tout risque d'échec ou de rupture de contrat d'apprentissage.

Un autre commissaire est plutôt favorable à un soutien administratif et pédagogique, et articule un premier chiffre de CHF 50'000.- à CHF 75'000.-. Une commissaire est également favorable au chiffre de CHF 50'000.- tout en restant ouverte à une augmentation de cette somme. Au jeu des enchères un troisième commissaire estime que la somme de CHF 60'000.- est un bon compromis, tandis qu'un quatrième commissaire propose de monter jusqu'à CHF 80'000.-. Le dernier chiffre est articulé par un commissaire qui souhaite réviser sa position et propose de monter jusqu'à CHF 100'000.- pour les nombreux jeunes potentiellement demandeurs.

- C'est cette dernière proposition d'un financement de 20 entreprises pour un montant de CHF 100'000.- qui est mise au vote tout d'abord. Elle est refusée par 5 oui, 7 non et 1 abstention.
- La proposition suivante d'un financement de seize entreprises pour un montant de CHF 80'000.- est mise au vote. Elle est acceptée par 10 oui et 3 non.

Le secrétaire général demande enfin aux commissaires s'ils souhaitent se réunir une nouvelle fois avant la date butoir du 14 mai pour examiner la délibération désormais chiffrée.

- Cette proposition est mise au vote des commissaires, qui la refusent à la majorité évidente.

La présidente lève la séance à 22h10 en remerciant les commissaires."

M. Tremblet remercie de ce rapport et ouvre les débats.

M. Orlandini donne la position du groupe PLR:

"La Suisse a mis en place un système de formation en entreprise pour les jeunes qui est l'apprentissage. Ce fonctionnement intéresse de nombreux pays qui ne l'appliquent pas, qui n'en sont pas pourvus, et ce, particulièrement en ces temps où l'économie mondiale est en pleine mutation. Les changements de paradigme, l'affaiblissement des capacités d'accueil des entreprises, l'augmentation des

inégalités en termes de richesse, etc. Agissons pour cette contribution symbolique, mais qui fait sens. Donnons la possibilité à nos jeunes Meyrinois qui ont la volonté de s'en sortir, d'entrer dans un cursus dont les qualités ne sont plus à démontrer. Nous soutiendrons cette délibération, et nous voterons oui."

Mme Tschudi-Spiropulo donne lecture de la position des Verts:

"Les Verts tiennent tout d'abord à remercier le groupe de travail qui a élaboré ce projet de délibération pour son excellent travail. Ils voteront favorablement cette délibération qui arrive à point nommé. En effet, tous les efforts que nous entreprenons dans cette législature pour tisser et renforcer des liens avec les entreprises situées sur notre territoire ont pour but de servir nos communiens dans leur ensemble. Or, nous savons les difficultés que rencontrent les jeunes à trouver des places d'apprentissage. Nous nous réjouissons donc du vote probablement unanime de ce soir en faveur de ces mesures incitatives. Celles-ci pourront ainsi être présentées aux entreprises lors du Meyrin Economic Forum à la fin de ce mois."

M. Girardet fait remarquer que le point 1 du "décide" propose d'ouvrir un crédit de CHF 80'000.- destiné au soutien financier [...] durant la période de août 2013 à fin septembre 2014", alors qu'il semble avoir entendu en commission que ce crédit servirait à financer cette mesure sur cinq ans, soit de 2013 à 2017, durée sur laquelle le crédit serait réparti. Il demande par ailleurs que cet effort soit, comme stipulé dans l'intitulé de la délibération, concentré sur les jeunes Meyrinois, et non sur ceux issus d'autres communes. Il estime enfin que cette mesure n'est, dans son volet financier, que "légèrement incitative", alors que l'accompagnement pédagogique des jeunes apprentis vers leurs examens, plus efficace à son sens, devrait être encouragé. Il espère, en tout état de cause, que cette initiative pourra être renouvelée et même augmentée.

En sa qualité de membre du sous-groupe de travail, **M. Hernot** répond qu'il s'agit ici d'une première expérience, et que le montant sera en effet réparti sur cinq exercices, comme indiqué au point 2 du "décide". Il demande de noter que les attestations fédérales de formation professionnelle (AFP), formations sur deux ans qui n'attribuent pas de CFC, ne sont pas prises en compte dans cette initiative.

M. Girardet en déduit que le point 1 du "décide" est mal libellé puisqu'il porte à croire que le crédit de CHF 80'000.- ne s'étend que sur une période d'une année.

Le Président demande à M. Girardet de faire une proposition d'amendement à soumettre aux voix.

Mme Duay-Duran donne lecture de la position du groupe PDC:

"La formation d'un apprentissage en entreprise a fait ses preuves et nombreux sont les pays en Europe à l'introduire dans leur système de formation. C'est vrai que le système de formation suisse qui mélange formation générale et formation professionnelle duale est de qualité et efficace. Seulement voilà, dans le contexte difficile du marché du travail actuel, les places d'apprentissage se font rares, les entreprises ont de plus en plus de difficulté à vouloir se lancer ou se relancer dans la formation d'apprentis. Quel souci pour les parents, donc, de trouver une place d'apprentissage pour leurs enfants lorsqu'ils arrivent en fin de scolarité et ne désirent pas continuer leur formation sur une voie universitaire.

Séance du 14 mai 2013
tenue en séance ordinaire

Alors, le projet de créer et promouvoir des places d'apprentissage pour des jeunes Meyrinois est une excellente initiative, et c'est pourquoi ce projet a décroché un sentiment favorable auprès de tous les commissaires lors de la première séance le 6 novembre 2012. A travers un petit groupe de travail, dont j'ai eu le privilège de faire partie, nous avons étudié au cours de quelques séances les critères et les objectifs de cette démarche, qui ont été présentés à la commission emploi et anticrise le 26 mars dernier, et auxquels nos collègues de la commission ont entièrement adhéré.

Les détails y relatifs nous ont été largement fournis par M. Cornuz dans son excellent rapport. En bref, une première expérience sera menée pendant une année dès le mois d'août. La Commune apportera son soutien à seize entreprises, dont l'effectif de personnel ne devrait pas dépasser les 50 employés. A relever que seulement les entreprises qui formeront des apprentis meyrinois pourront bénéficier du soutien de la Commune.

A relever aussi que les deux options de soutien qui sont proposées nous semblent cohérentes et attrayantes pour les futures sociétés formatrices. En ce qui concerne l'option relative à l'accompagnement de l'entreprise, nous rappelons encore une fois le besoin de bien définir le cahier de charges avec toutes les mesures d'accompagnement qui seront appliquées, pour ne pas surcharger le service de la Commune concerné et respecter les budgets alloués.

Car, rappelons-le, même si l'on souhaite, bien évidemment, fournir un accompagnement de qualité aux entreprises qui opteront pour cette démarche, la Commune ne doit pas se substituer à l'entreprise formatrice.

Cette initiative, enfin, souligne une fois de plus la réactivité de la Commune face aux difficultés de ses habitants, dans le cas présent, les jeunes en quête d'une place d'apprentissage.

Notre groupe soutiendra pleinement cette délibération."

M. Hernot partage ensuite la position du groupe socialiste:

"La délibération proposée ce soir est l'aboutissement d'un processus démocratique: une initiative populaire. Les Meyrinoises et les Meyrinois ont estimé que les instances politiques de la Commune devaient se pencher sur le problème de l'apprentissage et inciter les entreprises à créer des places pour les jeunes Meyrinois.

La résolution de ce soir est la réponse à cette demande. Cette réponse fixe des critères progressifs d'obtention des offres communales et offre un choix aux entreprises dans le type d'aide apportée. D'autre part elle demande aux entreprises d'entrer en contact avec les services de la Commune (l'Antenne Objectif Emploi) pour créer des synergies en rapport avec l'emploi des jeunes.

Cette réponse fixe des objectifs à atteindre en nombre d'apprentis et en qualité de formation, par exemple en liant la totalité de l'aide financière à la réussite d'un CFC.

Ce projet pilote permettra d'analyser la situation au cours des quatre prochaines années et de prendre les mesures nécessaires pour l'adapter aux réalités du terrain.

La délibération répond à une nécessité économique; si le chômage a tendance à diminuer sur l'ensemble de la Suisse, ce n'est pas le cas sur le territoire genevois.

Il s'agit ici d'intéresser tous les jeunes en recherche d'apprentissage, et pas seulement ceux qu'il faut 'récupérer' car ils sont en perdition dans leur formation. Il y a des jeunes qui n'ont pas de problèmes sociaux et qui ont besoin de trouver des apprentissages.

Le groupe socialiste, à l'origine de cette initiative, vous invite à voter 'oui' à cette délibération car elle répond au texte de l'initiative 'Créons des places d'apprentissage pour nos enfants!' et elle fixe comme objectif l'obtention de CFC."

Plus personne ne demandant la parole, **M. Tremblet** soumet l'**amendement** communiqué par M. Girardet consistant, au point 1 des considérants, à remplacer le verbe *amener* par le verbe *initier*.

Cet amendement est **accepté par 19 oui et 7 abstentions**.

M. Tremblet met donc aux voix la **délibération n° 2012-15a**

relative à un crédit de CHF 80'000.- destiné au soutien financier sous forme d'incitation ou d'accompagnement à la carte de 16 entreprises formatrices engageant un apprenti meyrinois répondant à l'initiative municipale "Créons des places d'apprentissage pour nos enfants !" adoptée par le Conseil municipal

Vu le dépôt de l'initiative municipale "Créons des places d'apprentissage pour nos enfants!"

Vu l'aboutissement de l'initiative municipale "Créons des places d'apprentissage pour nos enfants!" et l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 mai 2011;

Vu l'adoption à l'unanimité de la délibération No 2011-28a validant et prenant en compte l'initiative municipale "Créons des places d'apprentissage pour nos enfants!";

Vu l'article 36D de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 qui prévoit le dépôt par le Conseil administratif d'un projet de délibération conforme à l'initiative au plus tard trois mois après la décision sur la prise en considération;

Vu le rapport de la commission emploi et anti-crise;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 mai 2013,

D E C I D E

PAR 26 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

**Séance du 14 mai 2013
tenue en séance ordinaire**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 80'000.-** destiné au soutien financier sous forme d'incitation financière ou d'accompagnement à la carte de 16 entreprises formatrices engageant un apprenti meyrinois et ceci pour une première expérience à initier durant la période de août 2013 à fin septembre 2014,
2. de répartir la somme de CHF 80'000.- sur les exercices budgétaires des années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017,
3. d'autoriser le Conseil administratif à prélever la somme de CHF 7'000.- sur les disponibilités communales et à l'imputer sur le budget de fonctionnement 2013 sous la rubrique 58.365,
4. que ce crédit budgétaire supplémentaire 2013 de CHF 7'000.- devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus,
5. d'inclure respectivement les sommes de CHF 33'550.-, CHF 10'270.- ; CHF 25'180.- ; CHF 4'000.- ; dans les budgets de fonctionnement des exercices 2014, 2015, 2016, 2017.

* * *

13. **Délibération n° 2013-14a relative à un crédit d'étude de CHF 2'250'000.- pour les aménagements extérieurs publics et privés communaux du nouveau quartier des Vergers. Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc (M. Iswala, S)**

M. Tremblet donne la parole au rapporteur, signalant que les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance du rapport avant la présente séance.

M. Iswala donne lecture d'un résumé de son rapport [*qui est retranscrit ici intégralement*]:

"Le Président ouvre la séance en présence de M. Tschudi, M. Maag, M. Morand et Mme Hentsch. Il excuse Mme Duay-Duran et M. de Préville et donne la parole sans tarder à M. Morand. Selon M. Morand, la présente délibération concerne le financement des études relatives aux aménagements extérieurs du futur quartier des Vergers. Un crédit d'étude global est aujourd'hui sollicité pour l'aménagement des parcs, de l'esplanade publique, des routes, du bassin de rétention, des dépendances dont la Commune assume ici sur les espaces privés une avance de trésorerie de 46.5% en faveur des superficiaires. Si la Commune prend une telle initiative, accorde une telle importance, c'est parce qu'elle veut respecter ses propres engagements, sa volonté de réaliser aux Vergers un écoquartier exemplaire et qui suppose une grande attention à tous les aspects de l'aménagement de celui-ci. Avec le logement et la programmation des services, l'aménagement des espaces publics constitue une des composantes majeures déterminant la qualité de vie du quartier et qui s'inscrivent en partie dans un réseau des parcs et promenades à l'échelle de la Commune. Enfin ce mandat est confié aux spécialistes suivants : architecte paysagiste, ingénieur civil, architecte,

éclairagiste, ingénieur en circulation, géomètre et sociologue. Pour les détails et les coûts y relatifs, je vous demande de vous référer à la dernière page de la délibération.

Après la présentation, le Président ouvre le débat et la parole est donnée aux commissaires.

Un commissaire veut savoir si les montants présentés sont dans la cible de ce qui est prévu par le Département de l'urbanisme. A cette question, M. Morand rappelle qu'une négociation assez dure a eu lieu avec l'Office cantonal du logement pour permettre un coût de CHF 250.-/m² pour l'aménagement des espaces collectifs privés dans le cadre de l'écoquartier des Vergers. Dans ce cas concret, la Commune avance ces coûts mais ne prendra pas à sa charge une part excédent la sienne. Cette part reste modeste en comparaison de ceux liés aux logements. M. Maag profite pour infirmer la rumeur selon laquelle la Commune voudrait aménager les espaces concernés à un prix de CHF 350.-/m². Un autre commissaire s'inquiète, sur la base du plan de quartier, de l'abattage des arbres lorsqu'il y aura l'implantation d'un demi-groupe scolaire. M. Morand lui répond que les arbres sont dessinés sur le plan à titre indicatif, et qu'ils ne seront bien sûr plantés qu'en cas d'abandon du projet d'école et/ou de crèche. Enfin, s'agissant du chemin des Arbères, ce cheminement restera dans l'axe du futur parc central, aujourd'hui appelé parc du Jura. La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au préavis de la commission la délibération n° 2013-14 relative à un crédit d'étude de CHF 2'250'000.- pour les aménagements extérieurs publics et privés communaux du nouveau quartier des Vergers. Elle est acceptée à l'unanimité."

M. Tremblet remercie M. Iswala et ouvre les débats.

[Retour de M. Hernot à 21h45.]

M. Girardet souligne l'importance du crédit demandé pour une étude, même si la Commune ne devra y engager que CHF 1'908'997.-, qui laisse augurer de charges de réalisation importantes, puisqu'il est habituel que le coût d'une étude équivaille environ au dixième du crédit d'investissement correspondant. Il dit se "réjouir", par curiosité, de voir le plan général des investissements pour prendre connaissance des "dérives" et engagements financiers vers lesquels se dirige la Commune, et s'étonne à ce titre, comme le maire qui l'a exprimé lui-même, de l'absence de participation de l'Etat dans ce dossier. Il émet enfin le souhait que, dans ce crédit d'étude, l'esprit des vergers perdure à travers la conservation d'essences locales dans le nouveau quartier, et que l'assiette du chemin des Arbères, trait d'union entre la cité et la campagne, entre l'histoire et l'avenir, reste en l'état dans la version finale du quartier, comme un trait marquant qui puisse rappeler aux générations futures qu'il fût un temps où ce quartier était un verger traversé d'un chemin bucolique.

M. Cornuz donne lecture de la position des Verts:

"Sans aménagements extérieurs, le nouvel écoquartier des Vergers ressemblera à un regroupement de bâtiments perdus au milieu de chemins et de routes bétonnées pour la plupart, bordant des terrains vagues sans aucune valeur urbanistique, et n'aura finalement d'écoquartier que le nom. En votant ce crédit d'étude, effectivement conséquent à CHF 2'250'000.- sur un budget de réalisation qui approche CHF 45'000'000.- au total, le groupe sélectionné par le comité d'experts va pouvoir travailler, non plus sur un projet de concours – et ils ont déjà

été passablement talentueux pour le présenter –, mais sur l'aménagement concret des espaces publics et privés de ce nouveau quartier afin de le rendre accueillant d'un point de vue social et environnemental.

Les Verts de Meyrin-Cointrin accepteront ce crédit d'étude."

M. Iswala communique que, les aménagements extérieurs étant un aspect déterminant de la qualité de vie du futur quartier, le groupe socialiste soutiendra cette délibération.

M. Hamann indique que le groupe PDC soutiendra évidemment cette délibération, arguant que l'on ne peut pas abandonner ce quartier au milieu de sa réalisation. Etant membre d'une coopérative superficière, il s'abstiendra en revanche personnellement de voter.

M. Tillmann lit la position du groupe PLR:

"Depuis près de deux ans, un groupe de travail s'est penché sur les aménagements extérieurs du quartier des Vergers. Le but de ce groupe était de créer dans cet écoquartier, au travers d'un concours, un équipement urbain cohérent, et de dégager une uniformité esthétique en respectant l'implantation et le choix d'espèces de végétaux indigènes dans le cadre d'un développement durable. Tout ne fut pas simple entre les contraintes techniques, la profondeur de sol sur des parkings et les propriétaires récalcitrants à payer plus que le minimum. Le résultat du concours que l'on a pu voir à Forum Meyrin et lors d'une exposition également à Meyrincentre a donné entière satisfaction à la plupart des visiteurs. Le projet adopté est très élaboré et convivial. Il nous faut donc maintenant réaliser ce projet en votant ce crédit d'étude demandé, et notre groupe y répondra favorablement."

M. Hubert indique que le groupe UDC votera favorablement cette délibération.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tremblet** met aux voix la **délibération n° 2013-14a**

relative à un crédit d'étude de CHF 2'250'000.- pour les aménagements extérieurs publics et privés communaux du nouveau quartier des Vergers

Vu l'étude, le projet de plan directeur de quartier n° 29'500-526 ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

Vu les projets de lois et de plans n^{os} 29'049-526 et 29'483-526 soumis à enquête publique du 1^{er} au 30 juin 2005;

Vu la délibération approuvée par le Conseil municipal en date du 13 septembre 2005 approuvant la modification du régime des zones de construction n° 29'483-526;

Vu la résolution n° 08c/2005, adoptée le 3 octobre 2006, relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers n°29'500-526, ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

**Séance du 14 mai 2013
tenue en séance ordinaire**

Vu la résolution n° 15b/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier";

Vu la résolution n° 7/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'élaboration de PLQ d'initiative communale aux Vergers;

Vu la délibération n° 2008-18a, adoptée le 9 septembre 2008, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 182'000.- destiné à l'élaboration des PLQ aux Vergers;

Vu la résolution n° 2008-28, adoptée le 9 décembre 2008, demandant au Conseil administratif d'exiger du Conseil d'Etat la mise en place de PLQ aux Vergers;

Vu la résolution n° 2009-17a, adoptée le 6 octobre 2009, relative à l'approbation du projet de plan localisé de quartier n°29'674-526 situé au lieu-dit Les Vergers et à sa transmission au Conseil d'Etat pour mise à l'enquête publique; Vu la résolution n° 2010-08 demandant au Conseil administratif l'ouverture de négociations auprès de coopératives immobilières et de fondations publiques intéressées par un droit de superficie pour la réalisation de logements au lieu-dit Les Vergers sur la commune de Meyrin adoptée le 14 septembre 2010;

Vu le plan localisé de quartier n° 29'674-526 adopté par le Conseil municipal le 16 novembre 2010;

Vu l'adoption du même plan le 6 avril 2011 par le Conseil d'Etat;

Vu l'obligation de procéder aux différents travaux qui concernent la collectivité publique et assurer la réalisation d'un écoquartier exemplaire;

Vu la délibération n° 2011-35a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 950'000.- destiné à financer les études préliminaires techniques et cahiers des charges nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers adoptée le 14 novembre 2011;

Vu la délibération n° 2011-49a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 350'000.- destiné à financer le mandat d'étude parallèle (MEP) sur l'ensemble des aménagements extérieurs privés et publics de l'écoquartier des Vergers adoptée le 31 janvier 2012;

Vu la délibération n° 2011-50a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'820'000 destiné à financer l'étude des parkings des Arbères et des Vergers ainsi que les abris PC communaux (hors emprise immeubles) dans l'écoquartier des Vergers adoptée le 31 janvier 2012;

Vu la délibération n° 2012-23a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 173'000.- destiné à financer le mandat de pilotage du parking Vergers-Arbères dans l'écoquartier des Vergers adoptée le 19 juin 2012;

Vu la délibération n° 2012-22a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'212'000.- destiné à financer l'étude du parking des Sports dans l'écoquartier des Vergers adoptée le 19 juin 2012;

**Séance du 14 mai 2013
tenue en séance ordinaire**

Vu la délibération n° 2012-24a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 159'000.- destiné à financer le mandat de représentation des droits à bâtir communaux dans l'écoquartier des Vergers adoptée le 19 juin 2012;

Vu la résolution n° 2012-15 présentée par le Conseil administratif et les membres de la commission quartier des Vergers ad hoc en vue de proposer des échanges de catégories de logements, adoptée le 29 octobre 2012;

Vu la résolution n° 2012-14 présentée par le Conseil administratif et le Conseil municipal en vue de promettre l'attribution de droits de superficie et d'autoriser le Conseil administratif à établir des promesses de constitutions de droits de superficie pour les droits à bâtir communaux sur le périmètre de l'écoquartier des Vergers adoptée le 29 octobre 2012;

Vu la délibération n° 2012-47a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'850'000.- destiné à financer les assainissements collectifs privés de l'écoquartier des Vergers adoptée le 29 janvier 2013;

Vu la délibération n° 2012-48a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 2'291'000.- destiné à financer les installations et pistes de chantiers pour la réalisation des immeubles dans l'écoquartier des Vergers adoptée le 29 janvier 2013;

Vu la délibération n° 2012-50a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 6'085'000.- destiné à financer les routes et collecteurs communaux dans l'écoquartier des Vergers adoptée le 29 janvier 2013;

Vu le mandat d'étude parallèle (MEP) qui s'est déroulé du 24 janvier 2012 au 14 septembre 2012 au terme duquel le collège d'experts a proposé qu'un mandat d'étude et de réalisation soit confié au pool « Territoire »;

Vu l'obligation de procéder aux différents travaux qui concernent la collectivité publique et d'assurer la réalisation d'un écoquartier exemplaire;

Vu l'article 5a alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu la loi sur les eaux;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc;

Vu l'article 30, lit k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 mai 2013,

DECIDE

PAR 26 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit d'étude de **CHF 2'250'000.-** destiné à l'étude (avant-projet, projet, autorisation de construire, appel d'offre et proposition d'adjudication) jusqu'au retour des soumissions de tous les espaces publics (parc du Jura, esplanade publique, rues, chemin, dépendances privées communales,...),
2. de comptabiliser la dépense nette de CHF 2'250'000.-, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 2'250'000.-,
5. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux. Dans le cas contraire, ce crédit sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 62.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

* * *

14. **Délibération n° 2013-15a relative à l'acquisition pour un montant de CHF 4'480'000.- d'une propriété par étage (PPE) d'une surface PPE de 790 m² située au rez-de-chaussée du bâtiment B13 dans le futur quartier des Vergers et aménagée "clé en main" en espace de vie enfantine (EVE). Rapport de la commission petite enfance, quartier des Vergers ad hoc et finances conjointe (Mme Leuenberger, S).**

M. Tremblet cède la parole à la rapporteure pour communiquer un reflet de la triple commission conjointe.

Mme Leuenberger donne lecture de son rapport:

"La commission conjointe est réunie pour débattre du sujet de l'acquisition, pour un montant de CHF 4'480'000.-, d'une surface en propriété par étage (PPE) de 790 m² située au rez du bâtiment B13 dans le futur quartier des Vergers et aménagé 'clé en main' en espace de vie enfantine (EVE). Plusieurs commissions se sont déroulées, faisant émerger des avis partagés sur cette acquisition, et bien que la Commune soit prioritaire, le promoteur ayant octroyé un délai jusqu'en mars 2013, un avis sur la question est maintenant requis.

En introduction, l'administration présente pour la première fois un tableau émanant de l'observatoire de la petite enfance, qui dresse l'offre actuelle par rapport au besoin statistique de places d'accueil sur tout le canton. Il en ressort que pour Meyrin, il y a 994 enfants en âge préscolaire pour lesquels la couverture est de 51% en place de crèche et de 52% en place de garderie. Ces taux sont confrontés au nombre de places en souffrance, selon le relevé communal de mi-décembre 2012, à savoir 108 places de type crèche (à la journée) et 54 places de type

garderie (à la mi-journée). Le besoin estimé pour le futur quartier des Vergers et qui porte sur le sujet débattu ce soir est de 60 places de type crèche et de 23 places de type garderie. Pour la première fois également, le service de la petite enfance s'est astreint à un calcul du coût global d'une place d'accueil en incluant toutes les charges concernées. Les commissaires constatent que le prix n'est pas le même suivant qu'il s'agisse de places de crèche ou de garderie mais aussi suivant le bâtiment concerné. Toutefois, on peut estimer qu'une place de type crèche revient à environ CHF 30'000.- par année et une place de type garderie à CHF 23'000.- par année. Enfin, Mme Kummer rappelle la planification approuvée dans une commission petite enfance précédente et qui consiste en la création de huit places en 2014 par le transfert de l'EVE des Boudines à Monthoux, 48 places aux Vergers à fin 2015 et 90 places à Monthoux en 2016, quand les travaux aux Boudines seront terminés.

Le chef du service de l'urbanisme procède ensuite à la présentation détaillée de l'objet qui intéresse les commissaires ce soir, traçant un bref historique de la chronologie menant l'administration à s'intéresser au bâtiment B13, très vite apparu stratégique dans sa position entre le parc et l'esplanade du futur quartier. Il expose la proposition de la Fondation Carfagni pour développer un programme mixte aux étages et une collaboration avec la Commune. Il indique qu'en cas de vote du Conseil municipal, un cahier des charges sera établi et, selon le principe d'une acquisition en PPE, le promoteur s'engagera à réaliser le programme du futur EVE en garantissant le prix d'achat. Il ajoute que la délibération a été soumise au contrôle d'un expert, qui rapporte qu'une marge d'environ CHF 300'000.- est négociable et que le coût ayant pu être comparé à celui de l'EVE des Champs-Fréchets, le prix de CHF 5'135.-/m2 négocié est correct et réaliste. Il relève enfin que la Commune augmenterait encore son parc immobilier aux Vergers.

Les présidents ouvrent enfin la discussion.

Un premier commissaire demande si c'est la Fondation Carfagni qui a approché la Commune ou l'inverse, et quel est son intérêt. L'administration explique que c'est le promoteur qui a mis la Commune et la Fondation en contact. Cette dernière n'ayant pas les moyens d'acquérir seule l'ensemble du bâtiment et souhaitant y développer un type d'habitation mixte et intergénérationnel, la collaboration avec la Commune est une condition à la réalisation de leur projet. La Fondation n'interviendra pas dans la gestion de l'EVE, sa vocation étant de développer des concepts de logements intergénérationnels, il sera question de déployer des activités communes entre les enfants qui fréquentent l'EVE et les habitants aux étages, notamment avec les seniors. L'administration informe également qu'en cas de réponse négative, il est fort probable que la Fondation Carfagni réalise son projet ailleurs qu'aux Vergers, et ajoute que le promoteur ne propose pas d'autre animation du rez-de-chaussée du bâtiment B13.

Un commissaire s'interroge sur la validité de la démarche qui consiste à voter un crédit sans avoir préalablement défini le cahier des charges. L'administration relève la nouveauté, et justifie le procédé par le fait qu'en l'absence de décision politique, il ne serait pas raisonnable d'engager des crédits d'étude préalables, et que la marge de manœuvre est proportionnelle au prix de la délibération, qui a lui-même été fixé sur une crèche similaire et qui comprend tout l'équipement nécessaire.

Quelques commissaires soulignent que la capacité de 48 places ne répond pas à la demande identifiée et déplorent de ne pas avoir une projection du besoin et des coûts de fonctionnement à long terme. Un autre se dit clairement opposé à la délibération car inquiet des coûts en PPE, et trouve préférable d'opter pour l'étude de projet d'un EVE à 90 places sur le site d'utilité publique. Un autre commissaire rétorque qu'il n'est pas souhaitable de centraliser une si grosse structure aux Vergers et que ces 48 places répondront dans un premier temps aux besoins pressants, dont une partie pourra être absorbée par l'EVE de Monthoux. D'autres commissaires rejoignent l'avis de ce dernier, indiquant que seul ce projet clé en main offre de disposer dans un délai si court d'une nouvelle structure, et ceci sans surcharger les services de la Commune. Il est encore suggéré que la zone d'utilité publique puisse être conservée pour d'autres projets. Un commissaire se dit très étonné de l'opposition de certains et s'autorise à rappeler que la création de places d'accueil faisait partie intégrante du programme électoral de chaque parti politique. Il estime que sans ce projet, aucune place ne sera créée dans un délai inférieur à trois ans. L'administration confirme qu'il n'est pas envisageable de livrer un EVE dans un délai aussi court que celui proposé par le promoteur et la Fondation Carfagni, même sur le domaine public.

La parole n'étant plus demandée, les présidents soumettent aux préavis des commissaires la délibération n° 2013-15 relative à l'acquisition pour un montant de CHF 4'480'000.- d'une PPE d'une surface de 790 m² située au rez du bâtiment B13 dans le futur quartier des Vergers et aménagée 'clé en main' en EVE. La commission petite enfance l'accepte par 6 oui, 4 non et 4 absentions; la commission quartier des Vergers ad hoc l'accepte par 7 oui (dont le président), 6 non et 2 absentions; la commission des finances la refuse par 7 non (dont le président), 6 oui et 2 absentions."

M. Tremblet remercie Mme Leuenberger et ouvre les débats.

M. Hulliger présente ce dossier comme étant le "feuilleton de la soirée" puisque, de manière étonnante, son contenu apparaît plus sensible que les comptes. Il souligne la réalité du fait que la création de places de crèche est une problématique qui touche toutes les communes genevoises, ainsi que le Canton, et qu'une demande dans ce domaine existe en effet à Meyrin. Certains conseillers municipaux ont plaidé en faveur d'un EVE de 90 places à créer sur la zone d'utilité publique, mais dans ce cas le délai de livraison en serait reporté. Son groupe est d'avis que créer 90 places aux Vergers en plus des 90 places prévues à Monthoux créerait une offre pléthorique par rapport à la demande observée dans ce secteur de la commune, alors que le projet soumis ce soir au vote permettrait d'obtenir un site livré "clé en main", même s'il faudra encore le meubler. Par ce truchement, il sera aussi acquis un bien immobilier qui viendra enrichir le patrimoine bâti de la Commune. Il est d'avis qu'une crèche de cet acabit aux Vergers doit être réservée aux habitants du futur quartier afin d'éviter d'obliger des familles d'autres quartiers de la Commune à se déplacer dans ce secteur, dont les accès seront en tout état de cause limités, eu égard à la dimension piétonne du futur écoquartier. Ce projet présente également un intérêt social dans la synergie intergénérationnelle qu'il envisage et l'animation de jour qu'il générera. En résumé, ce projet permettra de créer rapidement un nombre adéquat de places d'accueil au sein du futur quartier; le groupe AGTCM votera donc favorablement cette délibération, et espère que les autres groupes en feront de même.

En préambule, **M. Girardet** souligne que les terrains qui accueilleront le futur quartier ont été déclassés afin d'y construire en priorité des logements. Il y a parmi ces terrains une zone qui a été désignée d'utilité publique, et sur laquelle la commission de la petite enfance a agréé à l'unanimité de construire la crèche qu'il a été décidé de créer au sein du quartier. Il indique qu'en lien avec cette acquisition ajoutée sur le tard au plan des investissements, un autre conseiller municipal, M. de Préville, avait suggéré que le bâtiment modulaire de l'école provisoire installée sur le site de l'école des Boudines pour accueillir les élèves durant les travaux de rénovation, soit déplacé sur cette zone d'utilité publique une fois l'école des Boudines rénovée. Il ajoute qu'il lui avait été répondu qu'il ne serait, en temps utile, pas possible de créer un bâtiment modulaire sur cette zone, ce qui ne laisse pas d'étonner M. Girardet, puisqu'au sein du quartier de Monthoux, on a précisément prévu d'ériger un EVE modulaire de 90 places en deux ans. M. Girardet dit être étonné que l'on vise un EVE de 45 places aux Vergers alors que la demande dans le quartier est estimée, à terme, à 60 places de type crèche et 23 places de type garderie, et dit également son étonnement devant le fait qu'une surface qui pourrait accueillir une activité commerciale source de recettes fiscales, soit finalement destinée à une activité d'utilité publique, qui coûtera à la Commune en frais de fonctionnement (CHF 1'350'000.- annuel pour 45 places). Il établit aussi une comparaison défavorable en termes de coût d'achat et de nombre de places créées, entre ce futur EVE (CHF 4'480'000.- pour 45 places) et celui des Champs-Fréchets (environ CHF 6'000'000.- pour 90 places). S'agissant de l'animation du quartier générée par la présence d'une crèche, M. Girardet estime qu'elle ne sera pas optimale, en particulier parce que cette institution sera fermée le soir, le weekend et durant les vacances. Il encourage donc l'assemblée à refuser ce crédit de construction, et à chercher une solution moins onéreuse, comme il avait été imaginé dans la conception du quartier, à savoir sur le terrain d'utilité publique, qui est sous maîtrise communale.

Mme Kunz-Félix annonce que, contre toute attente, le PLR est favorable à cette délibération, dont elle souligne qu'elle a fait couler beaucoup de salive et fait avancer les conseillers municipaux en ordre très dispersé. Elle indique que les arguments qui ont séduit son groupe sont l'insertion de l'EVE au sein du quartier et non en proximité directe à une école, et le pragmatisme de cette réponse rapide donnée à l'attente de nombreuses familles en termes de places d'accueil. Par ailleurs, l'aspect intergénérationnel du projet, un aspect encore peu développé par ailleurs dans la conception du quartier, ainsi que la compétence de la Fondation Carfagni en la matière, apparaissent comme attrayants, même si cette solution peut se révéler plus onéreuse qu'une autre. Au final, l'installation de bâtiments provisoires dans un quartier où l'implantation de l'école est encore mal définie paraît moins intéressante que la proposition, plus solide, présentée ce soir. Le groupe PLR votera donc favorablement cette délibération, et encourage les autres groupes à en faire de même.

Mme Tschudi-Spiropulo donne lecture de la position des Verts:

"Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement l'acquisition d'une crèche municipale en copropriété. Les raisons qui nous amènent à soutenir ce choix ont été largement discutées en commissions. Le pilotage et la réalisation d'un nouveau quartier à Meyrin est une entreprise gigantesque, que nous cherchons à réaliser actuellement avec une économie de moyens, notamment en terme de personnel. Il serait dès lors aberrant de surcharger le service de l'urbanisme, des

travaux publics et de l'énergie avec un projet de crèche, alors qu'il y a d'autres équipements publics à réaliser. Nous savons que la dimension prévue de la crèche sera quasi suffisante pour répondre aux demandes des habitants. En revanche, il est difficile de prévoir si dans le développement futur de Meyrin, l'emplacement idéal d'une prochaine crèche se situera aux Vergers ou ailleurs. Nous estimons que le programme prévu pour le bâtiment B13 dans le quartier des Vergers est idéal. La future copropriété du B13 comportera, au rez-de-chaussée, une crèche, au premier, des appartements aménagés pour des personnes âgées, et aux étages supérieurs, des appartements pour des familles. Nous aurons ainsi à l'intersection entre un parc et une esplanade, au cœur du quartier, un bâtiment qui représentera bien la mixité sociale et générationnelle que nous souhaitons pour ce quartier, et qui est propre à un écoquartier. Ce programme nous semble plus approprié pour cet emplacement que des bureaux au rez-de-chaussée et des PPE dans les étages.

Ce sont ces raisons qui ont déterminé le vote favorable des Verts."

Mme Schweizer lit la position du groupe UDC:

"Nous, l'UDC, voulons aussi une crèche, comme vous tous, ainsi que toutes les familles meyrinoises qui attendent une place pour leurs enfants. Il est incroyable qu'une maman qui attend un enfant, et va l'inscrire à la crèche, se voie répondre qu'il y a deux ans d'attente. Nous ne voulons pas une crèche d'environ 50 places, dans le rez-de-chaussée d'un immeuble situé aux Vergers, qui verrait le jour, si tout va bien, en 2016, et que la situation ne permettrait pas d'être extensible. La solution d'une crèche plus vaste pour accueillir environ 50 places dans un site propre de la Commune, et toujours aux Vergers, semblable à l'EVE des Champs-Frêchets, et qui pourra se concrétiser éventuellement pour 2017, a toujours été le choix de l'UDC lors des nombreux débats en commission.

Pour cette raison, l'UDC refuse cette délibération."

M. Hernot partage avec l'assemblée la position des socialistes:

"Une crèche clé en main, pas de crédit d'étude, pas de surcharge de travail pour les services communaux. Mise en service courant 2015 alors qu'il faudrait deux ans de plus pour les services de l'urbanisme pour obtenir un résultat similaire. Que d'avantages !

Il est nécessaire de rappeler le manque flagrant de places de crèche en Suisse et en particulier à Meyrin. Cette crèche située dans le nouveau quartier des Vergers permettra d'accueillir les enfants des premiers habitants du quartier. Il n'est pas envisageable que, dans un écoquartier exemplaire voulu par l'ensemble des forces politiques de la Commune, nous rejetions une telle opportunité.

Il a été relevé tout à l'heure que dans une commission de la petite enfance, le projet d'une crèche sur le terrain d'utilité publique des Vergers avait été accepté à l'unanimité. C'est vrai; néanmoins si l'on relit le procès-verbal, précédemment la même commission avait accepté à l'unanimité la crèche des Vergers dont nous parlons ce soir, pour 48 places. La commission, à l'époque, souhaitait répondre à la demande importante en places de crèche.

Assurer des places pour la petite enfance c'est permettre aux familles d'exercer des activités professionnelles nécessaires à leur épanouissement, c'est donner aux jeunes enfants un bagage préscolaire indispensable à leur développement et à leur avenir.

**Séance du 14 mai 2013
tenue en séance ordinaire**

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste votera cette délibération et vous invite à en faire de même."

M. Jimenay donne lecture de la position du groupe PDC, soulignant qu'il se fait le porte-parole de ses colistiers, Mme Bocard, et M. Tremblet, qui ont assisté aux séances de commission:

"La question à laquelle cette délibération n° 2013-15a fait référence ce soir va bien au-delà du simple achat d'un rez-de-chaussée aménagé 'clé en main' en espace de vie enfantine (EVE) aux Vergers!

Si le PDC est favorable à la création de places de crèche, et si sur le fond nous pourrions adhérer à cette idée d'ouvrir cet EVE de 48 places, nous avons poussé la réflexion un peu plus loin et nous nous sommes posé quelques questions dont un nombre est, à ce jour, toujours sans réponse.

En commission, nous avons demandé à deux reprises que l'administration nous présente un projet comparatif d'une construction, dans un premier temps, de 90 places sur le terrain de propriété communale et réservé dans le quartier pour les équipements publics, jouxtant l'école. Puis dans un deuxième temps, nous avons affiné notre demande pour que cette construction soit composée de deux modules de 45 places chacun, nous permettant ainsi de comparer avec un nombre de places égal à la proposition de cette délibération, et d'entrevoir la réalisation en deux étapes.

Avez-vous pris connaissance de ce projet, chers collègues? Nous, pas! Nous n'avons rien vu, et c'est dommage. Alors il suffit ce soir de comparer – je veux bien l'admettre, un peu grossièrement – mais tout de même: les 90 places de l'EVE des Champs-Fréchets, on a encore pu le constater lors de la dernière séance de commission qui faisait le point sur l'état des investissements, nous aura coûté environ CHF 5'800'000.-. On peut donc aisément estimer que cette même construction en deux modules reviendrait à deux fois CHF 3'000'000.-. Et là, on veut nous faire dépenser CHF 4'500'000.- pour 48 places? Désolé, c'est trop cher!

Au moment même où il faudra engager le personnel nécessaire à cet espace, on récupérera celui de Monthoux, espace provisoire qui aura servi pendant deux ans à accueillir les enfants et le personnel des Boudines durant sa rénovation, et pour lequel il faudra également engager le personnel pour pouvoir offrir 90 nouvelles places!

Hormis le fait qu'il sera extrêmement difficile d'avoir autant de personnel qualifié sur le marché de l'emploi, ces quelques 40 nouveaux postes nous coûteront la bagatelle d'environ CHF 3'500'000.- par année!

Alors la question qu'il faut vous poser ce soir, Mesdames et Messieurs, n'est pas de celle de savoir si vous souhaitez acheter ce rez-de-chaussée aménagé en EVE, mais bien 'Avons-nous les moyens de nous l'offrir et surtout, de l'exploiter?'

Pour nous la réponse est très clairement: 'non'. Pas en ce moment, où l'incertitude sur les rentrées financières communales est grande et où les habitants du nouveau quartier n'auront pas encore commencé à payer des impôts! Je vous rappelle que c'est plus de CHF 60'000'000.- que nous devons investir pour les aménagements de ce quartier, et il y a des priorités à fixer.

C'est pourquoi nous vous invitons à réfléchir de manière responsable, et à refuser cette délibération. A titre personnel, j'aimerais ajouter que le PDC est le parti de la famille, mais aussi le parti de la gestion raisonnable."

Plus personne ne demandant la parole, **M. Tremblet** annonce le vote de la délibération.

M. Girardet demande qu'il soit procédé à un vote par appel nominal pour cette délibération, afin que soit rendue visible la responsabilité que chacun prend en son âme et conscience.

M. Tremblet prend note, rappelant qu'il faut que trois conseillers municipaux au moins demandent ce vote, ce qu'il présume dans le cas d'espèce [plusieurs conseillers municipaux lèvent la main].

M. Girardet demande que le président fasse une remarque à Mme Tschudi-Spiropulo au sujet des commentaires que celle-ci s'autorise à l'endroit du groupe MCG, et qui sont audibles par le public. Il ajoute que les règles de respect au sein de cet hémicycle doivent être effectivement respectées.

M. Tremblet prend note.

M. Tremblet rappelle que l'art. 60 "Vote" al. 3 et 4 "Majorité absolue" du Règlement du Conseil municipal prévoient qu'"en application de la Loi sur l'administration des communes, les délibérations portant sur la clause d'urgence, l'achat ou la vente d'immeubles, l'échange ou le partage de biens communaux, [...] ne peuvent être prises qu'à la majorité absolue des membres présents. La majorité absolue est atteinte par le nombre de voix supérieur à la moitié des voix des membres présents. Le président du Conseil municipal prend part au vote." Dans le cas présent, les conseillers municipaux sont au nombre de 28, président inclus; la majorité absolue est donc fixée à 15 voix.

M. Tremblet demande à Mme Schweizer de procéder à l'appel et de prendre note des votes.

M. Tremblet met donc aux voix la **délibération n° 2013-15a**

relative à l'acquisition pour un montant de CHF 4'480'000.- d'une propriété par étage (PPE) d'une surface PPE de 790 m² située au rez-de-chaussée du bâtiment B13 dans le futur quartier des Vergers et aménagée "clé en main" en espace de vie infantine (EVE)

Vu l'étude, le projet de plan directeur de quartier n° 29'500-526 ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique;

Vu les projets de lois et de plans n^{os} 29'049-526 et 29'483-526 soumis à enquête publique du 1^{er} au 30 juin 2005;

Vu l'ensemble des résolutions et délibérations votées depuis 2005 à ce jour concernant ce quartier;

Vu l'obligation de procéder aux différents travaux qui concernent la collectivité publique et assurer la réalisation d'un écoquartier exemplaire;

Vu la construction imminente de 30% environ du quartier pour une livraison prévue en 2015, les autorisations de construire étant en synthèse;

**Séance du 14 mai 2013
tenue en séance ordinaire**

Vu les besoins d'accueil en crèches générés par la construction du futur quartier des Vergers;

Vu le programme de construction des étages supérieurs du bâtiment B13 dans lequel il est prévu des logements pour personnes âgées et pour familles avec un espace partagé;

Vu la construction rapide du bâtiment B13, dont le rez-de-chaussée permet d'offrir dès l'arrivée des premiers habitants des places en crèche, en partie pour les Meyrinois en liste d'attente et pour les besoins du quartier;

Vu l'opportunité pour la Commune de pouvoir acquérir le rez-de-chaussée de ce bâtiment d'une superficie de 790 m² avec un contrat "clé en main" c'est-à-dire que l'architecte du bâtiment B13 travaillera à l'aménagement du rez-de-chaussée sur la base des recommandations et des exigences de la Commune;

Vu les qualités offertes par ce bâtiment, à proximité directe du mail et du parc public et l'intérêt de pouvoir animer le mail central avec des activités dédiées aux jeunes enfants;

Vu l'intérêt pédagogique de pouvoir développer au sein d'un même bâtiment un projet intergénérationnel, d'y proposer des activités partagées et de construire du lien social;

Vu l'intérêt de pouvoir mettre en lien une structure de la petite enfance et un espace public piétonnier pour y développer des activités ouvertes sur le quartier;

Vu le chiffrage effectué par le bureau Pillet SA et validé par l'économiste mandaté par la Commune faisant apparaître un coût de construction inférieur aux estimations du plan des investissements communal;

Vu l'article 5a alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu les différentes commissions politiques petite enfance et Vergers ad hoc lors desquelles les opinions étaient divisées sur ce projet ;

Vu la nécessité après plusieurs commissions politiques de pouvoir trancher définitivement la question de l'acquisition du bâtiment B13, permettant en cas de refus communal au promoteur Pillet SA de pouvoir proposer la surface PPE à d'autres acteurs;

Vu les rapports des commissions petite enfance, quartier des Vergers ad hoc et finances conjointe;

Vu l'article 30, lit k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu les articles 10, al. 1 et 2, et 11, al. 2, de loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

Le Conseil municipal de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 mai 2013,

D E C I D E

à la majorité qualifiée

PAR 17 OUI ET 11 NON

1. d'autoriser le Conseil administratif à acquérir pour un montant de **CHF 4'480'000.-** en propriété par étage (PPE) le rez-de-chaussée du bâtiment B13 situé dans le futur quartier des Vergers sur la parcelle (avant TM) n° 13'273, feuille 33, d'une surface PPE de 790 m² et aménagée "clé en main" en espace de vie infantine (EVE),
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 4'480'000.- (frais d'acte, émoluments, enregistrement compris) en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :
 - l'acquisition pour un montant de CHF 4'310'000.- de la propriété par étage (PPE) d'une surface PPE de 790 m² située au rez-de-chaussée du bâtiment B13 dans le futur quartier des Vergers sur la parcelle (avant TM) n° 13'273, feuille 33 de la Commune de Meyrin et aménagée "clé en main" en espace de vie infantine (EVE),
 - les frais d'acte et autres droits estimés à CHF 170'000.- (YC Frais d'enregistrements et émoluments du registre foncier) selon le devis de M^e Bernasconi du 21 mars 2013,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 4'480'000.-,
5. de charger le Conseil administratif de procéder à la signature des actes nécessaires à cette opération,
6. la dépense prévue à l'article 2 sera comptabilisée dans le compte des investissements puis portée l'actif du bilan de la commune de Meyrin, dans le patrimoine administratif,
7. d'amortir la dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2014 sous la rubrique No 54.331,
8. vu l'utilité publique de cette transaction, la commune de Meyrin demande l'exonération des droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier.

Résultat du vote:

M. Amato	oui	M. Jimenay	non
M. Brocard	oui	Mme Kunz-Félix	oui
M. Brulhart	oui	Mme Leuenberger	oui
M. Cornuz	oui	Mme Luthi	oui
Mme Duay-Duran	non	M. Orlandini	oui
M. Dumalle	oui	M. Reiss	non
M. Frauchiger	non	Mme Riman	oui

**Séance du 14 mai 2013
tenue en séance ordinaire**

M. Girardet	non	M. Robert	oui
M. Hamann	non	Mme Schweizer	non
M. Hernot	oui	M. Serrano	oui
M. Hubert	non	M. Tillmann	oui
M. Hulliger	oui	M. Tremblet	non
Mme Inacio	non	Mme Tschudi-Spiropulo	oui
M. Iswala	oui	Mme Wullschleger	non

* * *

14^{bis} **Délibération n° 2013-16a relative à l'ouverture d'un crédit de travaux de CHF 465'000.- destiné à la réalisation de jeux dans les préaux des écoles de Livron et des Champs-Fréchets. Rapport de la commission gérance et entretien des bâtiments, et écoles et jeunesse conjointe (M. Cornuz, Ve)**

M. Tremblet cède d'emblée la parole au rapporteur.

M. Cornuz donne lecture du rapport de la commission conjointe gérance et entretien des bâtiments, et écoles et jeunesse, tenue le 23 avril 2013 sous la présidence de MM. Iswala et Girardet, et en présence de M. Devaud, conseiller administratif, de Mme Kummer, responsable du service de la petite enfance, de M. Omarini, responsable du service de gérance et entretien des bâtiments. Est invitée Mme Gammel, directrice de l'établissement scolaire de Livron-Golette:

"Après les salutations d'usage, et après avoir excusé M. Bonny, directeur de l'établissement scolaire des Champs-Fréchets, également invité, le président de la commission écoles et jeunesse passe la parole à M. Omarini, qui rappelle dans une introduction les origines de ce projet visant à améliorer l'offre d'installations ludiques dans les préaux de cinq écoles de la commune. Il précise, photos à l'appui, qu'une partie des aménagements votés par les conseillers municipaux dans une précédente délibération ont d'ores et déjà été réalisés et rencontrent un vif succès. Il ajoute enfin que le total des aménagements représente un investissement d'un montant de CHF 1'000'000.- hors taxes pour les cinq sites, dont trois ont déjà été votés.

Il enchaîne sur la présentation des projets retenus pour les écoles des Champs-Fréchets et De-Livron. Les aménagements prévus aux Champs-Fréchets consistent en une transformation des cercles de jeux déjà installés il y a quelques années de part et d'autre de la crèche, rebaptisés l'étoile mystérieuse et l'île noire, tout en considérant les différentes tranches d'âge des élèves de l'école pour chacun des cercles. Pour l'école De-Livron, la zone aménagée intitulée la grande faille est prévue à cheval entre les préaux des degrés élémentaires et moyen, avec un aménagement de poteaux et de cordage, et des buttes en matière synthétique souple.

Le devis général comprend la somme de CHF 180'600.- pour les jeux de l'école De-Livron, de CHF 150'570.- pour ceux de l'école des Champs-Fréchets, auxquels

s'ajoutent des honoraires d'un montant de CHF 232'000.-, et de frais secondaires pour CHF 33'500.-, soit un total TTC de CHF 644'403.60, dont il faut déduire les frais d'étude de CHF 180'000.-, pour obtenir un total arrondi de CHF 465'000.-

A la fin de la présentation de M. Omarini, le président de la commission écoles et jeunesse passe la parole à Mme Gammel pour qu'elle puisse apporter son témoignage sur le montage de ce projet. Mme Gammel précise d'emblée qu'elle n'occupe cette fonction que depuis la rentrée 2012, mais qu'elle a pu apprécier l'écoute du service de gérance lors du premier Conseil d'établissement (CoEt) qu'elle a pu présider dans le cadre de ses fonctions, de même que la bonne collaboration avec les urbanistes également invités, et qui ont pu entendre les préoccupations des membres du CoEt notamment sur les aspects de la sécurité des installations. Elle ajoute que le projet soumis aux commissaires lors de cette séance montre clairement que les commentaires émis par le CoEt ont été pris en compte.

Les commissaires sont ensuite invités à poser des questions à Mme Gammel avant qu'elle ne se retire. Un commissaire lui demande si des experts pédagogiques ont participé aux choix des jeux retenus dans le projet. Mme Gammel répond qu'un éducateur lié au réseau d'enseignement prioritaire (REP) était présent lors des discussions, ainsi que deux enseignants représentant chaque un degré scolaire, et elle-même.

Le président de la commission écoles et jeunesse demande si les membres du CoEt ont été informés du coût des installations. Mme Gammel répond par la négative, mais indique qu'un CoEt sera convoqué en mai et que ces informations pourront y être communiquées. M. Omarini précise également qu'il sera présent lors de ce nouveau CoEt.

Il n'y a pas d'autres questions pour Mme Gammel. Cette dernière est donc remerciée et est invitée à se retirer de la salle pour que les commissaires puissent délibérer.

Le président de la commission écoles et jeunesse poursuit la séance en invitant Mme Kummer à s'exprimer sur les projets, en précisant que sa présence était requise par plusieurs commissaires. Mme Kummer remercie les commissaires d'impliquer le service de petite enfance dans la réflexion sur les jeux des Champs-Frêchets, mais nous indique que dans les faits ces jeux ont été très peu utilisés jusqu'à présent par la petite enfance, qui privilégie plutôt des balades exploratrices dans la cité vers des places de jeux adaptés aux jeux d'enfants, ou même en forêt. Elle se réjouit par contre de la transformation prévue, qui laisse la possibilité d'accès aux enfants dès trois ans. Il est important selon elle, de laisser prioritairement les écoles se positionner sur cette question.

Avant d'ouvrir le débat, le président de la commission écoles et jeunesse aimerait savoir si les enfants de l'espace de vie infantine (EVE) se déplacent également à la patinoire, ce que Mme Kummer confirme, et surtout, si les enfants de l'école peuvent bénéficier de l'espace du stade d'athlétisme, ce que M. Omarini confirme également.

Une commissaire demande si l'accès aux cercles de jeux sera aménagé pour éviter de marcher dans la boue les jours humides, et si les poteaux maintenus dans la transformation des jeux actuels seront protégés pour éviter de nouveaux accidents. M. Omarini indique qu'un chemin sec a déjà été créé et que les poteaux

seront repeints, et leur partie inférieure, enrobée de résine flexible comme celle du sol pour limiter le danger.

Plusieurs commissaires se montrent sceptiques sur le coût des honoraires, qui leur paraissent exagérément élevés. M. Omarini souhaite les rassurer en les informant qu'il faut déduire de ce montant le crédit d'étude de CHF 180'000.-, ce qui porte le total des honoraires à CHF 52'000.- pour les travaux présentés ce soir. Il explique aussi le processus de présentation des crédits d'étude et de réalisation: lorsque la délibération de travaux est présentée, le crédit d'étude relatif y est ajouté, puis soustrait, pour obtenir le montant du crédit de réalisation. Pour cette raison, le montant de la délibération n° 2011-24 correspondant au crédit d'étude est inclus dans les honoraires de CHF 232'000.-, mais il lui est soustrait afin d'obtenir le montant du crédit de réalisation. Il ajoute que la délibération pour le crédit d'étude a donné suite à deux délibérations pour des crédits de réalisation. L'étude a donc permis plusieurs chantiers, et pour calculer le coût des honoraires, il faut donc additionner CHF 180'000.- pour l'étude, CHF 78'000 d'honoraires liés aux travaux en 2012, et CHF 52'000 d'honoraires liés aux travaux pour cette année. Le président de la commission écoles et jeunesse ayant demandé une confirmation du chef du service financier sur cette explication dans le procès-verbal, ce dernier l'a approuvée dans ce document.

La parole n'étant plus demandée, le président de la commission écoles et jeunesse invite les commissaires à préavisier la délibération n° 2013-16a relative à l'ouverture d'un crédit de travaux de CHF 465'000.- destiné à la réalisation de jeux dans les préaux des écoles De-Livron et des Champs-Fréchets. Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

M. Iswala, président de la commission de gérance et entretien des bâtiments, lui demande à son tour de préavisier la même délibération, qui également acceptée à l'unanimité.

Les présidents lèvent la séance à 21h35 en remerciant les commissaires."

M. Tremblet remercie M. Cornuz et ouvre les débats.

M. Girardet trouve difficile de travailler sur ce point, dont il rappelle que l'assemblée de ce soir a démocratiquement accepté de l'ajouter à l'ordre du jour ce soir, pour la raison que si le procès-verbal de la séance dont le rapport a été donné est bien parvenu aux conseillers municipaux la semaine passée, la délibération ne l'a été que ce jour à 11h27. Il fait remarquer que l'année dernière, une délibération similaire avait été votée en juin et que les travaux relatifs avaient pu être effectués durant l'été. Il se demande dès lors pourquoi on craint, en le cas d'espèce, une impossibilité à cet égard, d'autant plus que l'autorisation de construire ad hoc a été délivrée en juin 2012. Il dit trouver "extraordinaire" cette façon de court-circuiter le Conseil municipal, qui doit prendre connaissance de tous les échanges liés à ce dossier depuis 2011, qui prévoit un crédit d'étude de CHF 180'000.-, et dont les travaux sur cinq sites ne devaient pas dépasser CHF 1'000'000.- mais en sont déjà à CHF 1'300'000.-. Il demande si cette délibération a été soumise au Service de surveillance des communes, en regard notamment de la répartition des frais d'étude. Il trouve en effet que le procédé d'addition, puis de soustraction, des honoraires d'étude dans chaque délibération liée aux travaux, et qui a vaguement été confirmé par le chef du service financier dans le procès-verbal, reste suspicieux en regard des explications insuffisantes qui ont été fournies. Il demande donc qu'on lui confirme que, dans la présente

délibération, les honoraires sont bien de CHF 52'000.-, et non de CHF 232'000.-. Son groupe est prêt à voter favorablement cette délibération, pour autant que des réponses claires et précises soient données aux deux questions posées.

M. Devaud explique que la démarche était déjà "mal partie" pour la raison que les travaux avaient commencé dans le cadre du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie, et s'étaient poursuivis dans celui du service de la gérance et entretien des bâtiments, suivant la promotion du responsable du projet, M. Omarini, à la fonction de chef de service de la gérance. Il rappelle ensuite que l'élaboration des délibérations liées aux travaux de réalisation demande d'intégrer toutes les charges liées aux travaux en question, frais d'études inclus, puis de déduire les frais d'études afin de produire un montant total net d'honoraires lié aux travaux. Selon l'explication fournie par M. Omarini, ces frais d'honoraires dans le cas des jeux des préaux se sont élevés à CHF 78'000.- pour la première délibération de réalisation, et à CHF 52'000.- pour la seconde, qui est celle soumise au vote ce soir. **M. Devaud** dit n'avoir pas suivi les travaux personnellement, mais pouvoir constater que le coût global de construction dans ce dossier s'élève à CHF 1'300'000.- net, honoraires compris. C'est la seule réponse qu'il peut fournir ce soir, ajoutant qu'il doute fortement qu'on assiste ici à une "magouille".

M. Tremblet confirme donc que le montant de CHF 180'000.- lié aux frais d'étude est intégré dans les frais d'honoraires de CHF 232'000.- évoqués, puis déduits, pour produire un montant net de CHF 52'000.- correspondant aux frais d'honoraires pour le crédit de réalisation présentés ce soir. La même opération avait été effectuée pour le premier crédit de réalisation, où le montant net des honoraires s'élevait à CHF 78'000.-.

M. Hulliger reconnaît qu'il n'y comprend rien aux chiffres, mais indique qu'il trouve inacceptable la critique que les documents n'ont été reçus que ce matin, alors que l'information pertinente a été présentée lors de la commission conjointe, à laquelle presque tous les membres des groupes pouvaient assister. Il agrée que des détails supplémentaires étaient attendus dans le procès-verbal, et que la répartition des frais d'étude reste obscure, mais il argue que l'absence de ces précisions ne peut remettre en question le vote de cette délibération. Il exprime en revanche sa confiance en ce que les coûts des travaux ne dépasseront pas la somme de CHF 1'300'000.-. S'agissant du groupe AGTCM, il indique que sa colistière votera favorablement cette délibération, mais que lui-même ne participera pas au vote puisque certains jeux sont prévus dans son lieu de travail.

Mme Tschudi-Spiropulo partage la position des Verts:

"Que les Verts se soient montrés réticents concernant l'installation du wifi à Meyrin n'est pas un secret, comme ce n'est pas non plus un secret que nous sommes favorables, et cela depuis longtemps, à la votation d'un crédit pour une place de jeux à Champs-Fréchets, puisqu'il y a déjà moins d'une année, nous étions pour. De plus, cette nouvelle délibération arrive avec une autre école mal lotie et mal aimée de Meyrin, l'école De-Livron. Bien évidemment, les Verts voteront favorablement cette délibération, et espèrent qu'à la rentrée scolaire prochaine, nous puissions faire notre fête de quartier dans le préau de l'école fraîchement fini."

Mme Leuenberger partage avec l'assemblée la position du groupe socialiste:

"Que dire? Les jeux sont simplement des outils pédagogiques de développement des compétences de nos enfants; la délibération a été acceptée à l'unanimité en commission; il est simplement temps d'adapter ces jeux aux écoles des Champs-Fréchets et De-Livron. Notre groupe votera donc favorablement cette délibération."

Dans ce qu'elle qualifie de dernier épisode de la saga des jeux des Champs-Fréchets et De-Livron, **Mme Kunz-Félix** dit que le groupe PLR se réjouit de participer à l'aboutissement – pour ne pas dire "accouchement" – heureux de ces jeux. Elle dit que le groupe PLR est bien évidemment favorable à cette délibération, et qu'il ne remet pas en question le vote émis en commission. Il la votera donc favorablement.

M. Jimenay indique simplement que le PDC s'est toujours montré favorable à cette délibération, et qu'au-delà des remarques proférées par d'autres conseillers municipaux, le groupe s'attachera au fond de cette délibération qu'il votera donc favorablement.

M. Devaud demande ici la parole pour préciser à M. Girardet que le décompte fourni dans la délibération montre bien que les honoraires d'études ne sont pas comptés plusieurs fois. Il ne comprend donc pas que l'on ne puisse pas comprendre le procédé.

M. Girardet propose que dans les considérants soit ajoutée la mention de la délibération n° 2012-21a du 19 juin 2012, relative à la première étape de réalisation des jeux en question, et qui ouvrait un crédit de CHF 780'000.-.

M. Tremblet répond que l'administration prend note de l'absence d'opposition à cette proposition, qui ne requiert pas de vote, et qu'il considère donc comme acceptée.

M. Tremblet soumet enfin aux voix la **délibération n° 2013-16a**

relative à l'ouverture d'un crédit de travaux de CHF 465'000.- destiné à la réalisation de jeux dans les préaux des écoles de Livron et des Champs-Fréchets

Vu le manque de jeux dans les préaux de nos écoles enfantines et primaires;

Vu l'état de vétusté des équipements ludiques situés sur ces sites;

Vu les demandes des Conseils d'établissements de Livron, Champs-Fréchets-Cointrin pour l'amélioration et la création de jeux dans leurs préaux respectifs;

Vu l'importance de la dépense physique et des exercices d'agilité pour le développement des enfants;

Vu la forte fréquentation de ces espaces par les élèves des écoles et des habitants du quartier;

Vu l'opportunité d'implanter des jeux adaptés à différentes tranches d'âge;

Vu la délibération n° 2011-24a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 180'000.- du 21 juin 2011;

Vu la délibération n° 2012-21a relative à l'ouverture d'un crédit travaux de CHF 780'000.- destiné à la réalisation de jeux dans les préaux des écoles de Monthoux et Meyrin-Village, ainsi qu'à la mise aux normes de jeux de la garderie Arc-en-Ciel du 19 juin 2012;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission environnement et énergie & petite enfance et écoles conjointe;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 14 mai 2013,

DECIDE

PAR 26 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de travaux de **CHF 465'000.-** destiné à l'amélioration et la réalisation de jeux dans les préaux des écoles de Livron et des Champs-Fréchets,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 465'000.-,
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 465'000.- en 20 annuités, dès 2014, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 21.331.

* * *

15. Résolution n° 2013-04 relative au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 – nouvelle teneur

M. Tremblet présente ce point et annonce que le Bureau propose un renvoi en commission d'urbanisme et mobilité. Il cède la parole à M. Tschudi.

M. Tschudi dit qu'il s'exprimera de manière extrêmement brève, puisqu'une première mouture de cette résolution a été présentée en commission d'urbanisme et mobilité. Le Conseil municipal avait voté à l'unanimité une résolution qui refusait le premier projet de plan directeur cantonal pour un nombre de raisons évoquées

dans la résolution. Suite à cela, de nombreuses communes ont également refusé ce projet, et le nouveau conseiller d'Etat en charge du département de l'urbanisme a "pris son bâton de pèlerin" pour consulter les communes qui souhaitent le recevoir pour mieux s'imprégner de leurs positions. Suite à cette consultation, un nouveau concept de plan cantonal Genève 2030 a été élaboré. Comme démontré en commission, un certain nombre des revendications de la Commune ont été prises en considération, qui portaient souvent sur des éléments généraux. D'autres points n'ont toutefois pas été pris en considération. Une nouvelle consultation des communes n'est pas prévue, et la commission du Grand Conseil a commencé ses travaux sur ce second projet. Le Conseil administratif prévoit de solliciter, auprès du Canton, une audition avant septembre – période durant laquelle le Grand Conseil devra se positionner – afin de continuer d'exercer un lobbying et d'insister sur des points qui semblent importants. C'est ce qui est proposé dans la présente résolution.

M. Tremblet demande s'il y a une opposition à l'entrée en matière. Cela n'étant pas le cas, il ouvre le débat sur le renvoi.

M. Girardet demande au Conseil administratif de prendre contact directement avec la présidente de la Commission d'aménagement du canton, qui traite ce sujet actuellement. Des demandes d'audition ont déjà été transmises la semaine dernière par plusieurs communes. Cette demande doit donc être faite urgemment.

M. Tremblet remercie de ces informations.

M. Dumalle n'entend pas remettre en question le renvoi en commission. Il dit vouloir faire une déclaration au nom des Verts, à qui le sujet paraît important:

"Les Verts constatent tout d'abord que le dialogue engagé entre le Conseil d'Etat et les communes, suite au refus massif du premier projet du plan directeur cantonal, a permis une meilleure compréhension des préoccupations des communes. Ils regrettent que ce dialogue n'ait pas eu lieu en amont, ce qui aurait permis de gagner beaucoup de temps. Ils saluent que l'aménagement et le développement de la ZIMEYSAVER fassent désormais partie des grands projets prioritaires, et que le grand projet incluant Cointrin prenne mieux en considération les habitants actuels, et ne fixe plus des objectifs irréalistes en termes de futurs habitants et d'emploi. Ils se réjouissent également que les questions de mobilité soient mieux prises en considération dans ce nouveau projet. Ils constatent toutefois que peu de réponses ou de soutien sont apportés aux problèmes actuels de la commune de Meyrin, qui ne sont que des petits soucis locaux mais qui font partie de grandes préoccupations du canton de Genève: aucune réponse n'est apportée à l'engorgement de l'axe Dubois-Ferney; la construction de l'écoquartier des Vergers n'est plus considérée comme un grand projet qui mérite l'engagement de l'Etat de Genève; le lac des Vernes est oublié; la résolution adoptée par notre Conseil municipal en faveur d'une densification sans nouvelle emprise au sol et accompagnée d'une valorisation des espaces publics et de l'efficacité énergétique n'est pas intégrée; etc. Même si aujourd'hui nous avons compris que formellement la Commune n'est plus consultée, nous pensons que cela vaut la peine de continuer à se battre pour que la voix de Meyrin soit entendue, cette fois non seulement par le Conseil d'Etat, mais également par le Grand Conseil appelé à se prononcer sur le plan directeur cantonal. Les débats au Grand Conseil ayant lieu actuellement, c'est maintenant que Meyrin doit se manifester, compte tenu du

poids très relatif de l'intervention meyrinoise auprès du Grand Conseil. Il ne nous apparaît pas très essentiel de retravailler le texte de la résolution qui nous est proposée, raison pour laquelle nous serions disposés à voter cette résolution en vote immédiat. Ce qui est, par contre, essentiel, c'est que le Conseil administratif sollicite rapidement une audition auprès du Grand Conseil afin que nos demandes puissent être prises en considération avant qu'il ne soit trop tard."

M. Robert dit penser que ce sujet devrait encore être rapidement discuté en commission, donc qu'il n'est pas adéquat de voter la résolution en vote immédiat, et qu'une audition devrait être demandée, et tenue après cette discussion. Il souligne en particulier que la mobilité autour de la ZIMEYSAVER doit être abordée devant le Canton en rapport à de nombreux aspects problématiques, notamment concernant la ligne de bus 57 qui demande à être réaménagée de manière plus pratique pour les travailleurs de la zone.

M. Tremblet indique que la commission d'urbanisme et mobilité est convoquée au 5 juin prochain.

M. Robert doute que la Commune soit auditionnée par le Canton avant cette date.

M. Tschudi voudrait indiquer que les sujets qui seront abordés en commission comprennent la présente résolution et la nouvelle teneur du plan directeur cantonal. Il fait noter que deux autres séances de commission d'urbanisme et mobilité sont d'ores et déjà agendées pour aborder le grand projet ZIMEYSAVER, qui comprendra bien sûr les questions de mobilité y relatives, et l'avancement des travaux sur le grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport, autrefois appelé projet stratégique de développement "Tête GVA".

M. Tremblet indique que ces trois séances de commission se tiendront avant mi-juin.

M. Serrano indique que le PLR est d'avis qu'il faut encore discuter de ce plan directeur qui apparaît comme un "miroir aux alouettes". Il faut que des tendances claires soient encore dégagées afin d'affermir la force de négociation du Conseil administratif devant les autorités cantonales.

M. Jimenay indique que le PDC abonde dans ce sens, et demande à cet effet le renvoi de la présente résolution en commission d'urbanisme et mobilité.

M. Tremblet met aux voix le renvoi de la **résolution n° 2013-04** à la **commission d'urbanisme et mobilité**.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

* * *

M. Jimenay annonce la présentation prochaine d'une résolution relative à la gestion du bâtiment Forum, dont le Conseil municipal a pu relever au mois d'octobre 2012, et ce soir encore, qu'elle générerait quelques préoccupations, et qu'il croit opportun de confier au service de gérance et entretien des bâtiments. Il invite les autres membres du Conseil à s'associer à cette résolution.

M. Tremblet saisit cette occasion pour rappeler que le délai du dépôt d'objets et de rapports pour la prochaine séance du Conseil municipal est fixé au 5 juin.

* * *

17. Propositions individuelles

Néant.

* * *

18. Questions

M. Hubert indique que le chemin des Ceps est impraticable les jours de gros temps à cause de grandes nappes d'eau qui s'y forment, et demande que l'état des canalisations y soit contrôlé.

M. Jimenay demande si une date est fixée pour l'exécution de la décision, votée par le Conseil municipal, de mettre en place des caméras de vidéosurveillance autour des bâtiments publics.

M. Tschudi répond qu'une seconde séance de commission de sécurité est prévue le 6 juin pour traiter de cet objet.

M. Hulliger indique que les conseillers municipaux ont appris que la police ne travaille plus le dimanche afin de pouvoir prolonger son intervention les vendredi et samedi jusqu'à minuit. Il demande comment sont rémunérés les agents de police municipaux lorsqu'ils travaillent après 22h, à savoir si ces horaires sont ou non considérés comme des horaires de nuit. Il fait remarquer à ce sujet que les

**Séance du 14 mai 2013
tenue en séance ordinaire**

heures supplémentaires sont définies dans le statut du personnel comme celles ouvrées entre 22h et 6h, et qu'elles induisent une compensation particulière.

M. Tschudi répond que des discussions liées à cette question sont en cours entre le service des ressources humaines et la police municipale. Une indemnité globale est notamment sujette à discussion.

M. Hulliger demande à partir de quel niveau hiérarchique un collaborateur ne peut plus faire partie de la commission du personnel. Il indique qu'à sa connaissance un caporal est actuellement membre de cette commission, mais qu'appartenant à la hiérarchie, il semblerait qu'il ne peut pas défendre ses hommes devant cette commission.

M. Tschudi répond qu'il apportera la réponse lors de la prochaine séance.

M. Hulliger demande si l'offre des chaînes télévisées a changé à Meyrin depuis la vente de Télémeyrin, et indique qu'il a entendu des plaintes au sujet de la nouvelle offre.

M. Devaud répond que Télémeyrin SA a été vendue à Cablecom à la suite d'un appel d'offre avec un prix plancher fixé par le Conseil municipal à CHF 6'000'000.-. Le prix de vente s'est situé aux alentours de CHF 6'500'000.-, ce qui a permis à la Commune, alors propriétaire à 51% de la SA, d'engranger CHF 3'450'000.-. Concernant le bouquet de chaînes, il indique qu'il faut s'adresser à Naxoo, qui en est encore le fournisseur en 2013 en attendant que Cablecom ait son propre signal à Meyrin. Il sait que certaines chaînes analogiques ont basculé sur un support numérique, ce qui demande à l'utilisateur de reconfigurer son téléviseur. En revanche, M. Devaud dit savoir que la TNT a été supprimée il y a environ un an.

M. Tillmann demande pourquoi les panneaux et banderoles installées sans autorisation dans des endroits interdits à cet effet, et annonçant toutes sortes de manifestations (Cirque Knock, auto-tamponneuses, Fête de la tomate de Carouge, etc.) ne sont pas enlevés par l'administration, alors que ceux placés, de même sans autorisation, lors de votations municipales ou de manifestations communales, sont retirés par la police municipale.

Mme Schweizer demande quelle est la résistance des couvercles des containers à ordures de type "Molok", au regard des enfants qui s'amuse quotidiennement à sauter sur ces couvercles, ce qui pose un problème en termes de sécurité. Elle fait d'ailleurs remarquer que les couvercles à fermeture automatique sont peu pratiques.

M. Devaud répond que la réponse sera donnée après consultation de M. Chatelain, chef du service de l'environnement, et en lien avec le constructeur de ces containers. Il ajoute que les couvercles sont conçus de façon à ne pas rester ouverts.

* * *

19. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2013-2014

M. Tremblet rappelle que chaque parti annonce son/sa candidat-e pour le poste qu'il lui destine, et que le vote se fait à main levée lorsqu'une seule personne est proposée. Si plusieurs personnes sont proposées, le vote peut se faire sur plusieurs tours.

a) Election du/de la président-e

Mme Leuenberger annonce que le groupe socialiste présente la candidature de M. Hernot:

"Notre groupe a l'honneur de vous soumettre l'excellente candidature de notre très cher camarade François Hernot à la présidence du Conseil municipal. Monsieur Hernot présente toutes les qualités requises à la bonne gouvernance de nos séances; respectueux et attentif, il saura diriger nos débats dans l'esprit de collégialité qui anime notre Conseil et préserver la qualité de nos échanges par son sens aigu de l'à propos et de l'équité.

L'élection de Monsieur Hernot est une garantie d'une année de travaux parlementaires menés dans l'efficacité de sa présidence, tout en dotant notre Conseil municipal d'un représentant dont la personnalité charismatique est largement appréciée par les différentes sociétés et associations communales.

Nous vous remercions de la confiance que vous saurez témoigner à Monsieur Hernot en soutenant sa candidature à la présidence de notre Conseil, et nous nous réjouissons pour notre camarade d'avoir l'honneur de recevoir ce gage de reconnaissance de ses années d'engagement au sein de notre Commune."

Aucune autre candidature n'étant présentée, **M. Hernot** est élu **président** à **l'unanimité** des 26 personnes présentes, **moins l'abstention** de l'intéressé.

b) Election du/de la 1^{ère} vice-président-e

M. Amato annonce que le groupe des Verts de Meyrin-Cointrin présente la candidature de M. Cornuz, qui siège depuis quelques mois au sein du Bureau,

tâche dont il s'acquitte efficacement. Les Verts pensent qu'il a donc toutes les qualités requises pour ce poste.

Aucune autre candidature n'étant présentée, **M. Cornuz** est élu **1^{er} vice-président** à l'unanimité moins une abstention.

c) Election du/de la 2^{ème} vice-président-e

M. Girardet présente la candidature de Mme Girardet, "bon pied, bon œil", en rétablissement après son accident de cheval, et qui salue l'assemblée et la remercie de son vote chaleureux.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **Mme Girardet** est élue **2^{ème} vice-présidente** à l'unanimité.

d) Election du/de la 1^{er/ère} secrétaire

M. Jimenay indique que le groupe PDC a l'honneur de présenter la candidature de Mme Duay-Duran, qu'il qualifie de rompue aux séances de direction d'état-major au niveau européen au sein de son entreprise, et qu'il décrit comme une mère et grand-mère alerte et dynamique, toujours consultée pour ses sages conseils professionnels, et qui sera à n'en pas douter une contribution et un atout de qualité pour cette haute institution qu'est le Bureau du Conseil municipal.

Aucune autre candidature n'étant présentée, **Mme Duay-Duran** est élue **1^{ère} secrétaire** à l'unanimité moins une abstention.

e) Election du/de la 2^{ème} secrétaire

M. Serrano annonce que le PLR a le plaisir et l'honneur de présenter la candidature du vénérable M. Tillmann, dont il croit que l'éloge ici est inutile.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. Tillmann** est élu **2^{ème} secrétaire** à l'unanimité moins une abstention.

f) Election de deux membres

M. Hubert indique que l'UDC présente la candidature de Mme Schweizer.

Aucune autre candidature n'étant proposée pour cette première place de membre, **Mme Schweizer** est élue **membre** à l'unanimité moins une abstention.

Mme Riman, au nom du groupe AGTCM, présente la candidature de M. Hulliger.

Aucune autre candidature n'étant proposée pour cette seconde place de membre, **M. Hulliger** est élu **membre** à l'unanimité moins une abstention.

M. Tremblet résume la composition du Bureau.

Séance du 14 mai 2013
tenue en séance ordinaire

M. Tremblet annonce que cette dernière séance à laquelle il assiste en tant que président du Conseil municipal arrive à son terme, et qu'il souhaite, pour la clore, exprimer quelques mots:

"Vous avez bien voulu me confier la présidence de notre Conseil une deuxième fois, et il est temps pour moi de prendre congé officiellement du perchoir où je me suis plu à passer les huit dernières années, et à transmettre le flambeau, à la fin de ce mois, à François Hernot que je félicite pour sa brillante élection.

C'est avec grand plaisir et beaucoup d'honneur que j'ai pris à cœur d'honorer pas loin de 80 invitations sur les quelques 125 reçues ! Auxquelles il faut bien entendu rajouter les onze séances de ce Conseil, dont une séance extraordinaire, et autant de séances du Bureau.

J'avais bien l'intention de continuer sur la même ligne qu'il y a deux ans, lors de ma première présidence, en allant à la rencontre des Meyrinoises et des Meyrinois, et en mettant la fonction de président au service de la population. C'est un bilan positif que je peux tirer ce soir, et j'en suis assez fier.

J'avais d'ailleurs réactivé le blog que j'avais créé et dans lequel j'ai relaté mes rencontres et partagé ainsi le plaisir que j'ai pu rencontrer durant cette année. Avec plus de 300 visites mensuelles au final, je trouve que c'est un deuxième succès!

Il y a quand même une ombre au tableau... Je dois quand même constater qu'il est de plus en plus difficile de mener les débats et de vous faire respecter l'horaire! Alors que, et je dois bien un peu l'avouer, je m'étais dit que cette 2^{ème} année serait pour moi du coton, mais très vite je me suis aperçu que cela ne serait de loin pas le cas, et c'est une constatation un peu amère que je fais là ce soir.

Cette constatation m'a amené à m'interroger sur le petit cadeau que je voulais vous offrir ce soir. Vous le savez, c'est un peu une tradition, et cette année, je me suis demandé comment je pouvais essayer d'adoucir un peu la qualité des débats qui anime nos séances plénières et marier en même temps les racines bernésiennes qui sont les miennes, proches du terroir, et la passion que j'ai pour les bonnes choses. Et c'est donc avec beaucoup de plaisir que je vous offre ce soir ce petit pot de miel genevois, à consommer sans modération avant chaque séance de notre Conseil afin que vous rendiez la vie de nos prochains présidents plus facile et que nous puissions ainsi éviter les accrocs qui émaillent nos séances et qui nous font perdre un temps précieux.

Je voudrais terminer par quelques remerciements. A mes collègues du Bureau tout d'abord, qui ont toujours répondu présents lorsque j'ai eu besoin de les solliciter pour me remplacer. Au Conseil administratif ainsi qu'à l'ensemble de l'administration communale pour leur écoute, avec une mention particulière à notre secrétaire général et à nos deux secrétaires, Belén et Sophie, pour leur disponibilité et leurs compétences à chaque fois que j'en ai eu besoin. A tous les trois, j'adresse ma gratitude et mes sincères remerciements.

Je remercie aussi mon épouse Catherine, qui fête ce soir son anniversaire sans moi... mais je vous rassure, entourée d'une nuée de copines, et mes enfants pour leur compréhension lors de mes nombreuses soirées d'absence. Sans leur soutien tout au long de cette année, il ne m'aurait pas été possible d'accomplir pleinement ce mandat.

**Séance du 14 mai 2013
tenue en séance ordinaire**

A notre nouveau président élu enfin, je souhaite autant de satisfaction que j'ai pu en avoir. Je lui passe le flambeau, certain qu'il est entre de bonnes mains, et je quitte le perchoir pour rentrer dans le rang parmi mes collègues remplis de souvenirs et riche des rencontres effectuées durant ces douze derniers mois.

Je vous remercie pour votre attention et lève la séance en vous souhaitant une excellente fin de soirée.

[Applaudissements.]

* * *

La séance est levée à 23h30/AHE.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 26 août 2013.

La 1^{ère} secrétaire :

Le président :

Myriam GIRARDET

Laurent TREMBLET